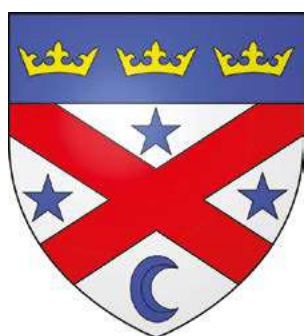




Commune de
SAINT-IGNAT
Puy de Dôme



Bonne année 2022 !

Sommaire

Le Mot du Maire	p.3
Présentation des élus	p.4
Compte administratif	p.6
Comptes rendus du Conseil Municipal	p.8
Travaux	p.15
Vie de la commune	p.21
Vie des associations	p.28
Environnement	p.42
L'écho des villages	p.42
Bloc Notes	p.44
État Civil	p.48
Calendrier des festivités	p.49
Calendrier des collectes SBA	p.50



le Mot du Maire

Une année se termine, laissant derrière elle un bilan mitigé... Sur le plan de la crise sanitaire, restons vigilants car la partie n'est pas complètement gagnée. La vaccination ainsi que les gestes barrières ont freiné la propagation du virus, néanmoins soyons prudents pour, nous l'espérons tous, revenir à une situation normale prochainement. A l'heure où j'écris ces lignes, plusieurs cas de COVID touchant certains enfants de l'école nous obligent à fermer des classes.

La reprise économique est là, mais à quel prix... Flambée du coût des matériaux et de l'énergie, freinant ainsi les projets de chacun et de nos collectivités.

Cette année de gros travaux sont engagés dans notre commune, validés heureusement avant l'envolée des prix.

L'assainissement de la rue du Château d'eau et de 2 tronçons de rues, financé par RLV et la commune, consiste à la mise en séparatif des réseaux et la création d'un bassin de rétention (imposé par la police de l'eau) permettant de réguler le flux des eaux pluviales rejetées dans la Morge en cas de fortes pluies. La réfection de la voirie suivra dès que les travaux d'assainissement seront terminés. Ces 2 importants chantiers continueront sur le début d'année 2022.

L'effectif de l'école est à ce jour de 103 élèves pour 4 classes. Cette situation rend un peu compliqué le

travail des encadrants (enseignants et personnels communaux), mais il deviendra moins tendu à la rentrée de septembre 2022, suite à un important départ des CM2 en 6^e.

Notre Communauté d'Agglomération "Riom Limagne et Volcans" détient de nombreuses compétences qui concernent chacun d'entre nous, telles que le transport, la culture, le sport, l'habitat, l'urbanisme, l'eau et l'assainissement, les zones d'activités économiques, l'aide à domicile pour les plus vulnérables, et ceci sur les 31 communes de notre territoire.

Ce dynamisme de RLV attire de nombreuses entreprises et une population croissante, puisque notre territoire qui compte 68 000 habitants devrait passer à environ 75 000 dans les 10 prochaines années.

Un grand merci à tous les acteurs qui participent à la vie de notre commune ! Tout d'abord le personnel communal dont vous trouverez dans les pages suivantes les mouvements de l'année 2021, nos sapeurs-pompiers intercommunaux, le milieu associatif, les bénévoles de la médiathèque. Tous par leur implication permettent d'avoir une commune forte et dynamique.

L'équipe municipale et le Centre Communal d'Action Social se joignent à moi pour présenter à vous ainsi qu'à vos familles une très bonne année 2022.

**Philippe Cartailier,
Maire,
Vice-président de Riom Limagne et Volcans**

Présentation des élus

du Conseil Municipal et désignation des commissions auxquelles ils participent :

■ : commissions communales

■ : représentant titulaire auprès des comités ou autres syndicats locaux

■ : membres des commissions de Riom Limagne et Volcans (RLV)



Philippe CARTAILLER - Maire
Président de droit de toutes les commissions

6^{ème} Vice-Président RLV (Urbanisme)

Conseiller Communautaire (RLV)



Colette NOUHEN
1^{re} Adjointe

- Affaires scolaires
- Budget municipal
- DSP Recrutement
- Impôts directs
- Finances (RLV)



Isabelle LUSSON
2^{ème} Adjointe

- Communication
- CCAS
- Syndicat du collège
- CIAS
- Mission locale
- Enfance, jeunesse et politique de la ville (RLV)



Stéphanie COUTURIER
Conseillère municipale

- Budget municipal
- Communication
- Vie associative
- Syndicat du collège
- Vie culturelle (RLV)
- Enfance, jeunesse et politique de la ville (RLV)



Jérôme DUISARD
Conseiller municipal

- CCAS
- Environnement
- Sécurité
- Vie associative
- Agriculture (RLV)



Cyprien GONY
Conseiller municipal

- CCAS
- Environnement
- Numérique-Fibre-Téléphonie
- Agriculture (RLV)
- Environnement et développement durable (RLV)



Jean-Claude CIBERT-GOTON
3^{ème} Adjoint

- Travaux-voirie
- Ouverture des plis (appels d'offres)
- Environnement
- SIEAP de Basse-Limagne
- Rive droite de la Morge
- SBA
- Environnement et développement durable (RLV)
- Urbanisme (RLV)



Lionel BOULON
4^{ème} Adjoint

- CCAS
- Environnement
- Sécurité
- Travaux-voirie
- Ouverture des plis (appels d'offres)
- Syndicat électrique SIEG
- EPF-SMAF
- Développement touristique (RLV)
- Habitat (RLV)



Nelly FAUCHEUX
Conseillère déléguée

- Communication
- CCAS
- Impôts directs
- Sécurité
- Vie associative
- Mobilité et transports (RLV)
- Vie culturelle (RLV)



Didier BODIN
Conseiller municipal

- Sécurité
- Travaux-voirie
- Ouverture des plis (appels d'offres)



Patrick MARCEPOIL
Conseiller municipal

- Budget municipal
- CNAS
- DSP recrutement
- Finances (RLV)
- Environnement et développement durable (RLV)



Cyril PRUVOT
Conseiller municipal

- CNAS
- DSP recrutement
- Travaux-voirie
- CLECT (RLV)
- Mobilité et transports (RLV)
- Environnement et développement durable (RLV)



Xavier ROCHE
Conseiller municipal

- Communication
- Numérique-Fibre-Téléphonie
- Ouverture des plis (appels d'offres)
- DSP recrutement
- Urbanisme (RLV)



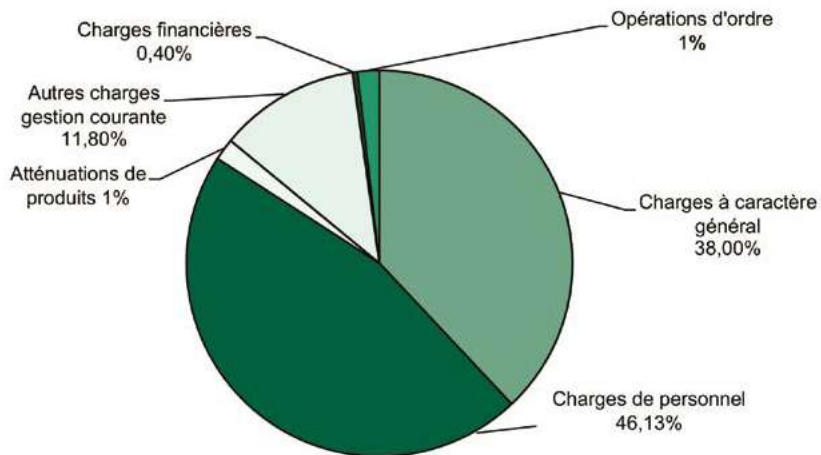
Lucile SARDET
Conseillère municipale

- Communication
- CCAS
- Sécurité
- Vie associative
- Développement touristique (RLV)
- Sports et associations (RLV)

Compte administratif 2020

Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



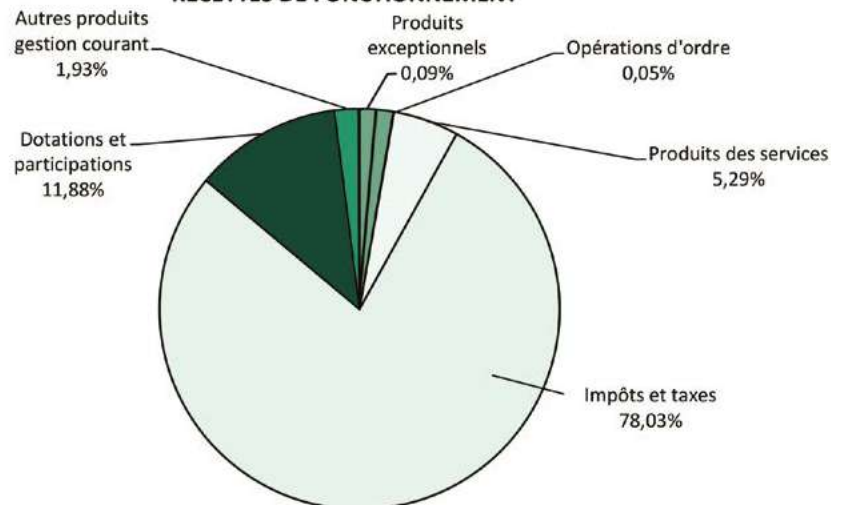
Dépenses

Charges à caractère général.....	222 184,82 €
Charges de personnel.....	269 724,90 €
Opérations d'ordre.....	10 757,00 €
Autres charges gestion courante.....	68 999,45 €
Charges financières.....	2 358,80 €
Atténuations de produits.....	10 665,00 €
Total.....	584 689,97 €

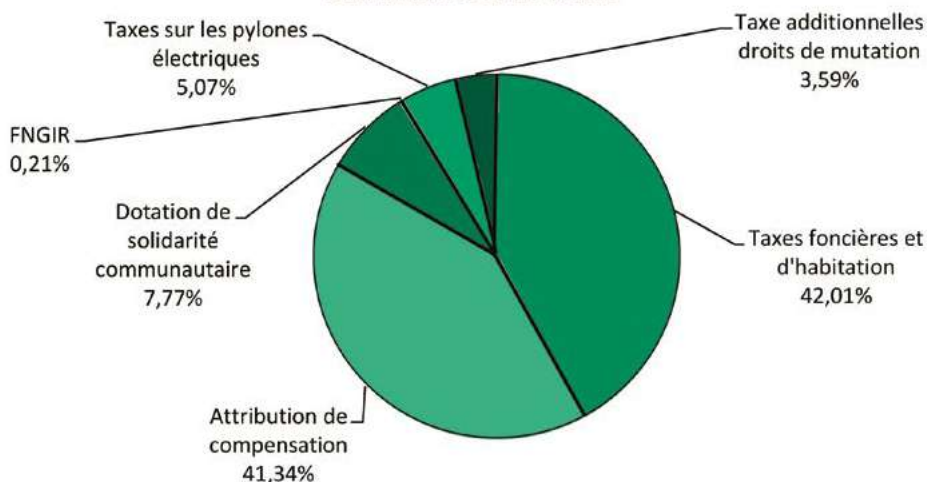
Recettes

Atténuations de charges.....	20 903,83 €
Opérations d'ordre.....	417,00 €
Produits des services.....	40 765,43 €
Impôts et taxes.....	600 775,56 €
Dotations et participations.....	91 487,95 €
Autres produits gestion courant.....	14 881,69 €
Produits exceptionnels.....	689,37 €
Total.....	769 920,83 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DETAIL IMPOTS ET TAXES

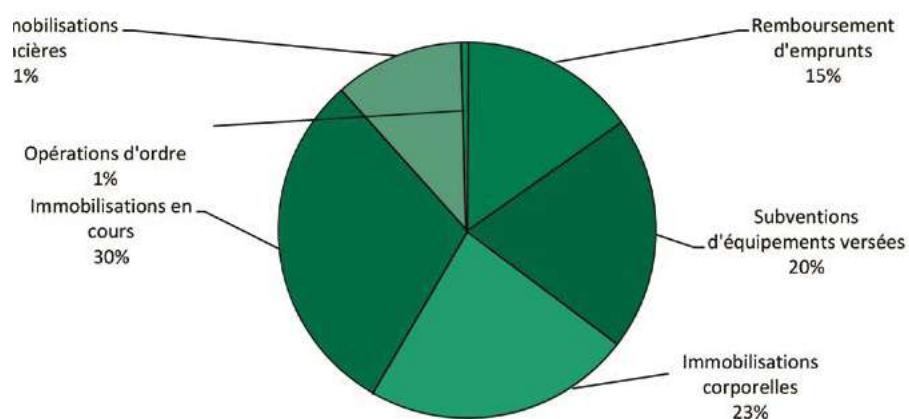


Détail impôts et taxes

Taxes foncières et d'habitation.....	252 391,00 €
Autres impôts.....	0,00 €
Attribution de compensation.....	248 366,00 €
Dotation de solidarité communautaire.....	46 675,00 €
FNGIR.....	1 279,00 €
Taxes sur les pylones électriques.....	30 480,00 €
Taxe additionnelles droits de mutation.....	21 584,56 €
Total.....	600 775,56 €

Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT



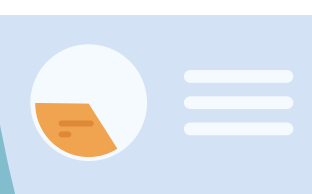
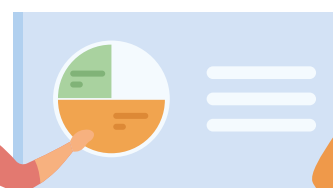
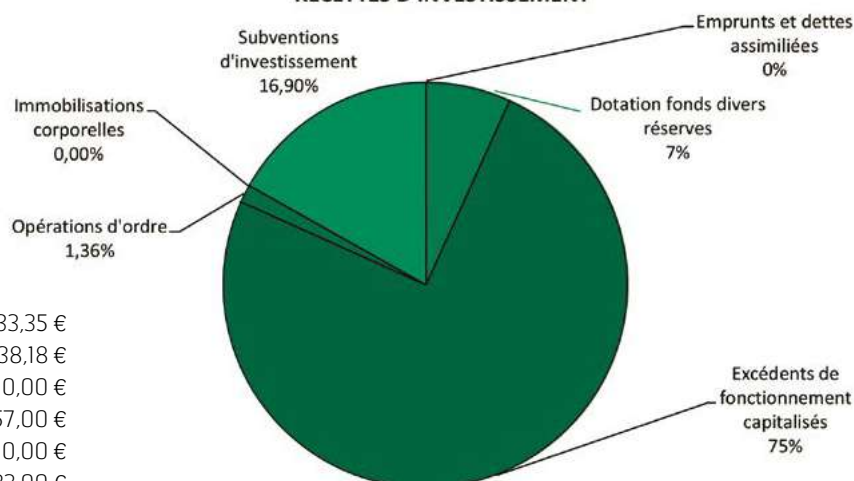
Dépenses

Remboursement d'emprunts.....	11 157,13 €
Subventions d'équipements versées.....	14 802,85 €
Immobilisations corporelles	16 906,77 €
Immobilisations en cours	21 953,03 €
Autres immobilisations financières	8 111,06 €
Opérations d'ordre	417,00 €
Total	73 347,84 €

Recettes

Dotation fonds divers réserves	53 933,35 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	593 038,18 €
Opération patrimoniales	0,00 €
Opérations d'ordre	10 757,00 €
Immobilisations corporelles	0,00 €
Subventions d'investissement	133 833,00 €
Emprunts et dettes assimilées	250,54 €
Total	791 812,07 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT



Comptes rendus

CONSEIL MUNICIPAL DU 04/12/20

Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 4 décembre 2020 en session ordinaire sous la présidence du Maire, M. Philippe CARTAILLER.

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 6 novembre 2020.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Isabelle LUSON est élue secrétaire de séance.

3. Travaux de voirie Rue du Château d'eau à Champeyroux : choix de l'entreprise

Suite à l'appel d'offre pour les travaux de voirie de la Rue du Château d'eau à Champeyroux, la commission d'ouverture des plis s'est réunie le 18 novembre 2020. Après étude des dossiers au vu des critères de sélection définis, l'entreprise EUROVIA a été retenue pour une offre d'un montant de 235 364,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la lettre de commande.

4. Réparation de l'église : choix de l'entreprise

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des travaux de réfection et de remise en place des pierres de parement sont nécessaires pour entretenir l'église.

Pour la réalisation de ce projet, deux entreprises ont déposé une offre de prix :

- Entreprise FALCAO pour 3 800,00 € HT
- Entreprise BALTAZAR pour 3 200,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise BALTAZAR, la moins-disante, et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

5. Travaux d'enfouissement des réseaux télécom à Beaulieu

En coordination avec les travaux de renforcement et d'enfouissement des réseaux électriques décidés au lieu-dit « Beaulieu » à la Côte Rouge, M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz (SIEG) du Puy-de-Dôme, auquel la commune est adhérente. L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie

civil nécessaire à l'opération, en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la commune pour un montant de 10 800,00 € HT soit 12 960,00 € TTC.

Orange, pour sa part, réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage sur le domaine public et la dépose de ses propres appuis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la réalisation des travaux et autorise M. le Maire à signer la convention d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier.

6. Convention d'utilisation et de service proposé par le Conseil Départemental

Le site internet communal a été créé par l'intermédiaire du support « Web63 » mis en place par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme. L'adhésion aux services numériques pour la solution de gestion du site internet de la commune doit être renouvelée annuellement. La participation financière de la commune s'élève à 0,1 € HT par habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le renouvellement de cette convention.

7. Avis sur l'extension de la carrière de Maringues

En tant que commune limitrophe, la commune de Saint-Ignat est sollicitée pour donner un avis consultatif sur le projet d'extension de la carrière de Maringues. M. le Maire présente les caractéristiques de cette carrière en précisant qu'elle rentre dans le schéma départemental des carrières du Puy-de-Dôme et rappelle l'intérêt d'avoir à proximité une ressource en matériaux.

Après délibération, le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet d'extension de la carrière.

Questions diverses

• **Secrétariat de mairie :** pour anticiper le départ en retraite courant mai de Mme PEIRIN, secrétaire de mairie, un appel à candidature a été mis en ligne sur le site de CNFPT pour un recrutement. Un démarrage du contrat début avril 2021 permettrait la formation de la personne en doublon pendant 1 mois.

• **Recrutement d'un employé communal :** une réflexion est également en cours pour le recrutement à partir du printemps prochain d'un employé communal à mi-temps pour remplacer M. ASTE qui vient de partir à la retraite.

• **Ecole :** la mairie a offert deux masques de protection à chaque enfant de plus de 6 ans.

• **Projet communal :** la réflexion se poursuit sur le projet de création d'un « centre de vie » ; 3 pistes de réflexion ont été retenues et trois groupes de travail ont été mis en place pour mettre en forme ces idées et les proposer à la discussion.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29/01/21

Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 29 janvier 2021 en session ordinaire sous la présidence du Maire, M. Philippe CARTAILLER.

En préambule de la session, Loïc GIRARD informe le Conseil Municipal que pour des raisons professionnelles il ne pourra plus honorer sa charge. Il a adressé à M. le Sous-Préfet de Riom sa démission qui a été acceptée en date du 18/01/2021.

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 4 décembre 2020.

2. Désignation d'une secrétaire de séance

Mme Isabelle LUSON est élue secrétaire de séance.

3. Personnel communal : création d'emplois non titulaires à temps non complet

M. le Maire indique qu'il est nécessaire de créer deux emplois d'adjoint technique non titulaires, Catégorie C, à temps non-complet :

- création d'un emploi d'adjoint technique non titulaire à temps non complet de 17h30 hebdomadaires pour permettre le recrutement d'un personnel aux services techniques municipaux à compter du 1^{er} mars 2021 ;
- création d'un emploi d'adjoint technique non titulaire à temps non complet de 17h30 hebdomadaires pour permettre la modification d'un poste de travail d'un personnel au sein de l'école communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité les créations des postes proposés.

4. Concessions du cimetière

Suite à plusieurs sollicitations de personnes non-résidentes sur la commune souhaitant acquérir une concession au cimetière, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que la possibilité d'acquérir une concession au cimetière

communal sera ouverte aux habitants de la commune et aux personnes acquittant une taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le prix des concessions attribuées à perpétuité reste inchangé :

- concession simple 125,00 €
- concession double 250,00 €

5. Adhésion au Pôle Santé au travail du Centre de Gestion du Puy de Dôme

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler son adhésion aux missions relatives à la santé et la sécurité au travail exercées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme au profit des employés municipaux.

6. Demande d'acquisition d'une partie de parcelle Place des Tilleuls à Buxerolles

Suite à la demande d'un habitant du village de Buxerolles d'acquiescer une partie d'une parcelle communale jouxtant sa propriété d'une superficie d'environ 150m², le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise M. le Maire à faire procéder à l'enquête publique afin de déclasser la partie concernée du domaine public.

7. Implantation d'une antenne par l'opérateur ORANGE sur le domaine communal

Pour pallier l'insuffisance du réseau de téléphonie mobile sur notre commune, une zone de couverture a été identifiée par arrêté ministériel. ORANGE est l'opérateur désigné pour assurer le déploiement et le fonctionnement de cette antenne relais dans le cadre défini par la loi. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte l'implantation d'une antenne par l'opérateur ORANGE chemin rural du château à Saint-Ignat.

8. Réfection de l'église : choix de l'entreprise

Ce point de l'ordre du jour est reporté au prochain conseil.

9. Renouvellement de la convention de gestion transitoire pour l'exploitation des services eau, assainissement et eau pluviales urbaines entre la commune et la Communauté d'Agglomération RLV

Suite au transfert obligatoire de la compétence de l'eau potable et de l'assainissement à la Communauté d'Agglomération RLV depuis le 1^{er} janvier 2020, une convention provisoire a été conclue entre la commune de Saint-Ignat et la Communauté d'Agglomération pour l'entretien des stations d'épurations communales. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de renouveler cette convention.

Questions diverses

- **Responsable sono** : suite à la démission de Loïc

GIRARD, de nouveaux responsables sont désignés : Lionel BOULON et Xavier ROCHE

- **Travaux sur les conduites d'eau à Buxerolles** : le Syndicat de Basse Limagne a programmé le remplacement des conduites d'alimentation d'eau potable pour une première tranche au village de Buxerolles. A l'issue, des travaux de réfection de voirie seront à prévoir.

- **Défibrillateur** : installation d'un nouveau défibrillateur en extérieur devant la Mairie.

- **Eglise** : des travaux de réparations et de remise aux normes du chauffage ont été réalisés à l'église de Saint-Ignat.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26/02/21

Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 26 février 2021 en session ordinaire sous la présidence du Maire, M. Philippe CARTAILLER.

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 29 janvier 2021.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Isabelle LUSSON est élue secrétaire de séance.

3. Election du Premier Adjoint

Suite à la démission de M. Loïc GIRARD Premier Adjoint au Maire, il est procédé à l'élection d'un nouveau Premier Adjoint. En préambule, M. le Maire précise que le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire, voté le 12 juin 2020 reste applicable à l'ensemble des élus.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Mme Colette NOUHEN, seule candidate, a obtenu 13 voix sur 14 votants. Elle obtient donc la majorité absolue et est élue Première Adjointe au Maire.

4. Personnel communal : création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps non complet.

En vue de remplacer la secrétaire de Mairie qui fait valoir ses droits à la retraite, il est nécessaire de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, catégorie C, permanent, à temps non complet de 28 heures hebdomadaires. La rémunération est fixée sur la base du 4^{ème} échelon, catégorie C, échelle C3, indice brut 430.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création du poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, catégorie C, permanent à temps non complet.

5. Réfection du toit de l'église

Le devis de l'entreprise BACHÈLERIE comportant différentes options pour un montant de 8.677,50 € HT a été retenu pour la réfection du toit de l'église. Le deuxième devis moins détaillé n'a pas pu être étudié et a été écarté.

Pour ces travaux, la commune bénéficiera d'une subvention régionale de 50 % soit un coût pour le budget communal de 4.338,75 € HT.

6. Changement d'élus représentant la commune dans diverses commissions

Suite au départ de M. Loïc GIRARD, il a été procédé à son remplacement dans différentes commissions communales et de la Communauté d'Agglomération. Notamment, Mme Colette NOUHEN est désignée Conseillère Communautaire suppléante.

Mme Nelly FAUCHEUX est chargée de la mise à jour du tableau des différentes commissions.

Questions diverses

- **Agrandissement de la cantine scolaire** : M. le Maire informe le Conseil que le dossier de dépôt de permis de construire pour l'agrandissement de la cantine scolaire est prêt. Il propose une réunion de la Commission Travaux pour une relecture et sa validation.

- **Equipped de l'école** : dans le cadre d'un appel à projet du Ministère de l'Education Nationale « Label école numérique 2020 » permettant de subventionner à 50% l'achat d'équipement numérique pour les écoles, la Municipalité avait décidé d'équiper les deux classes non pourvues de tableaux numériques (voir réunion du Conseil Municipal de juillet 2020). Son dossier ayant été retenu, deux tableaux numériques ont été commandés et sont désormais installés.

- **Secrétaire de mairie** : Mme Stéphanie NAVARRE, future secrétaire de Mairie qui a été recrutée pour succéder à Mme Françoise PEIRIN, est venue se présenter à l'ensemble du Conseil Municipal. Elle prendra ses fonctions dans la 2^{ème} quinzaine d'avril.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26/03/21

Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 26 mars 2021 en session ordinaire sous la présidence du Maire, M. Philippe CARTAILLER.

Absente excusée : Mme Stéphanie COUTURIER

En préambule de la séance, M. le Maire propose de retirer deux points de l'ordre du jour :

- vote du budget, la procédure de validation par le

trésor public étant toujours en cours.

- modification du régime indemnitaire (RIFSEEP) également en cours de validation au centre de gestion de la fonction publique.

Ces deux points seront présentés et votés lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal fixée le vendredi 9 avril 2021.

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 26 février 2021.

2. Désignation d'une secrétaire de séance

Mme Isabelle LUSSON est élue secrétaire de séance.

3. Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021

L'étude comparative du taux des taxes sur l'ensemble du territoire de RLV laisse apparaître de grandes disparités. La commune de Saint-Ignat est une des communes ayant les plus bas taux de taxes. Cependant, il est vraisemblable que dans les années à venir un resserrement des écarts sera demandé. Pour anticiper cette harmonisation nécessaire, palier la baisse régulière des dotations de l'état (baisse de 50% depuis 10 ans) mais également pour poursuivre la politique des travaux communaux M. le Maire propose une augmentation du taux des taxes de 3 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette augmentation.

- La taxe sur le foncier bâti passe ainsi de 12,67 % à 13,05 %
- La taxe sur le foncier non bâti passe de 67,19 % à 69,2 %.

4. Travaux de voirie à Buxerolles : choix de l'entreprise

Suite aux travaux de réfection des réseaux d'eau à Buxerolles, des travaux de voirie sont nécessaires pour assurer la sécurité des usagers. Pour la réalisation de ces travaux, deux entreprises ont déposé une offre de prix :

> Travaux Rue Haut du Moulin

- Entreprise GUITTARD pour 22 828,50 € HT
- Entreprise EUROVIA pour 20 649,00 € HT

> Travaux Rue des Jardins

- Entreprise GUITTARD pour 45 102,50 € HT
- Entreprise EUROVIA pour 41 580,00 € HT

> Travaux de réfection des fouilles

- Entreprise GUITTARD pour 19 138,00 € HT
- Entreprise EUROVIA pour 17 625,25 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les trois devis de l'entreprise Eurovia et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

5. EPF SMAF : rachat d'immeubles à l'établissement public foncier

L'Etablissement public a acquis à Champeyroux, pour le compte de la commune, les immeubles cadastrés A 1920, 80 et 93 de 1 275,00 m², afin de préparer l'aménagement d'une voie communale. M. le Maire propose au Conseil Municipal de racheter ces biens afin de poursuivre l'objectif défini.

Le prix de cession TTC s'est élevé à 27 599,67 €. La commune a déjà réglé à l'EPF Auvergne 8 111,06 € au titre des participations. Le restant dû est de 19 488,61 € TTC ; la TVA sera récupérée par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le rachat par acte administratif des immeubles cadastrés A 1920, 80 et 93 et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.

Questions diverses

- **Cérémonie du 8 mai** : contrairement à l'année dernière où, durant le confinement, toutes les cérémonies ont été annulées, M. le Maire propose de maintenir la cérémonie du 8 mai, restreinte au Conseil Municipal.

- **Corvée de sable et nettoyage de printemps** : la distribution de sable de la carrière est fixée les 9 et 10 avril. Le nettoyage de printemps aura lieu le samedi 10 avril. Des notes d'information ont été distribuées dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune.

- **Elections départementales et régionales 2021** : des élections sont à venir pour le renouvellement des conseils départementaux et régionaux les 13 et 20 juin 2021.

- **Conseil d'école** : M^{me} Colette NOUHEN fait un compte rendu du dernier conseil d'école et transmet à l'ensemble du Conseil Municipal les remerciements de l'équipe enseignante qui a grandement apprécié l'installation des tableaux numériques dans les deux seules classes non équipées.

- **Travaux d'agrandissement de la cantine** : le cabinet d'architectes a envoyé sa proposition de plan pour validation ; les travaux pourraient démarrer en septembre 2021 avec une livraison pour la rentrée 2022-2023.

CONSEIL MUNICIPAL DU 09/04/21

Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 9 avril 2021 en session ordinaire sous la présidence du Maire, M. Philippe CARTAILLER.

En préambule de la séance, M. le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour concernant une modification à

apporter au calcul des taxes sur le foncier bâti.

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 26 mars 2021.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Isabelle LUSSON est élue secrétaire de séance.

3-4. Vote du compte administratif et approbation des comptes de gestion 2020

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif de la commune après que le Maire se soit retiré.

A la clôture de l'exercice 2020 :

- en section de fonctionnement, le compte administratif du budget communal fait apparaître un résultat de 374 283,62 € ;
- en section d'investissement, le compte administratif du budget communal fait apparaître un résultat de -29 387,68 €.

Sur l'ensemble de l'exercice le budget communal présente un excédent de 344 895,94 €.

Le Compte de gestion fourni par la trésorerie étant conforme au compte administratif de la Mairie, il est approuvé à l'unanimité.

5. Vote du budget 2021

Le budget a été examiné poste par poste, conduisant à un vote favorable unanime des membres présents.

Le budget communal est équilibré en fonctionnement à 1 091 796,71 € et en investissement à 816 199,95 €.

6. Personnel communal : modification du régime indemnitaire

M. le Maire propose la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire dénommé RIFSEP. Ce nouveau régime indemnitaire se compose de deux éléments :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle ;
- le complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) :

- aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,
- aux agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.

7. Modification du taux taxes locales

La suppression de la taxe d'habitation a été compensée

par le reversement aux communes d'une partie de la taxe sur le foncier bâti perçue par le Département. Le calcul des nouveaux montants se fait en fusionnant les deux taux (communal et départemental) : 12,67 % pour la commune de Saint-Ignat et 20,48 % pour le Département soit un total de 33,15 %.

L'augmentation de 3 % voté par le Conseil Municipal en date du 26 mars s'applique sur ce taux, soit pour 2021 un nouveau taux de 34,14 %. A ce nouveau montant indiqué sur l'avis d'imposition sera appliqué un coefficient régulateur de 0,601 pour calculer la part reversée à la commune.

Questions diverses

- **Travaux de voirie à Buxerolles** : les travaux de voirie de Buxerolles débuteront le 26 avril pour une durée de 1 mois environ. Un arrêté d'interdiction de circulation a été pris mais les riverains pourront rentrer chez eux le soir.
- **Nettoyage de printemps** : annulation du nettoyage de printemps en raison des nouvelles mesures gouvernementales liées à la pandémie de la COVID.

CONSEIL MUNICIPAL DU 28/05/21

Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 28 mai 2021 en session ordinaire sous la présidence du Maire, M. Philippe CARTAILLER.

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 9 avril 2021.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Isabelle LUSSON est élue secrétaire de séance.

3. Choix de l'entreprise pour la réfection des chemins communaux

Comme chaque année un plan de réfection des chemins communaux a été établi ; il concerne différents chemins dans les différents villages de la commune (Tyrande, La Côte Rouge, Villeneuve l'Abbé, Champeyroux et Saint-Ignat) soit une longueur totale de 4 kms.

Pour la réalisation de ce projet, deux entreprises ont déposé une offre de prix :

- Entreprise PARRA Richard pour 16 425.00 € HT ;
- Entreprise EUROVIA pour 17 975.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de retenir le devis de l'entreprise PARRA et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

4. Organisation des élections des 20 et 27 juin 2021

Afin de faciliter le bon déroulement des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021, des tours de garde ont été organisés avec le concours d'anciens élus appelés en renfort. Une réflexion a été menée pour organiser la déambulation des électeurs dans le respect des gestes barrière. Des masques, flacons de gel hydro-alcooliques et lingettes de désinfection ont été fournis.

5. Achat d'un photocopieur pour le secrétariat de mairie

Le photocopieur du secrétariat de mairie étant vétuste, M. le Maire propose d'en acquérir un neuf. Pour la réalisation de ce projet, il a été demandé au prestataire actuel C'PRO, un devis pour 2 photocopieurs :

- un photocopieur noir et blanc : 3 500,00 TTC ; forfait : 5 € les 1.000 photocopies ;
- un photocopieur couleur : 4 250,00 TTC - forfait : 50 € les 1.000 photocopies.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte le devis de l'entreprise C'PRO, pour le photocopieur noir et blanc, d'un montant de 3 500,00 € HT et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Questions diverses

- **Parcelles en vente** : le notaire de Maringues a informé la mairie que quatre petites parcelles privées contiguës à la Morge et à une plantation de peupliers de la commune, à Buxerolles, d'une superficie totale de 4 577 € m², sont en vente. Il est donc proposé à la Mairie d'en faire l'acquisition. M. le Maire indique que ces parcelles seraient une opportunité de créer une réserve foncière pour les futures années. Le prix reste encore à négocier. Après délibération, le Conseil accepte qu'une offre de prix soit faite pour l'achat de ces parcelles. Les frais de notaire seront à la charge de la Mairie.
- **Travaux assainissement Champeyroux** : l'appel d'offre pour la deuxième phase des travaux sur Champeyroux est clôturé. L'ouverture des plis devrait donc avoir lieu prochainement. Pour rappel, le chantier devrait durer entre 7 à 8 mois, il est donc nécessaire d'organiser une réunion publique au mois de juillet pour informer les habitants de Champeyroux des travaux et des difficultés de circulation à prévoir.
- **Implantation d'une antenne téléphonique à la Côte Rouge par l'opérateur FREE MOBILE** : la déclaration préalable a été déposée en mairie. Une pétition contre ce projet a été lancée par certains administrés.
- **Fibre** : après plusieurs reports, la fibre a été installée à l'école le 26 mai dernier et devrait être installée à la mairie courant juin.

• **Associations / Locations de salles** : suite aux assouplissements des mesures sanitaires liées à la pandémie, certaines associations et particuliers ont sollicité la mairie pour des réservations de salles et barnum. Il a été décidé de convier toutes les associations le mercredi 2 juin à 20h pour réorganiser un calendrier des festivités jusqu'à la fin de l'année.

• **Horloge de l'église** : l'entreprise en charge de la maintenance de l'horloge de l'église a été prévenue de son dysfonctionnement. Elle regroupe ses déplacements sur la région (entreprise située à Saint-Etienne) et devrait intervenir prochainement.

CONSEIL MUNICIPAL DU 25/06/21

Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 25 juin 2021 en session ordinaire sous la présidence du Maire, M. Philippe CARTAILLER.

Absente excusée : Mme Colette NOUHEN

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 28 mai 2021.

2. Désignation d'une secrétaire de séance

Mme Isabelle LUSSON est élue secrétaire de séance.

3. Renouvellement d'un contrat de travail d'un agent technique à durée déterminée

Le contrat de travail à durée déterminée de M. Benoit ROUGIER d'une période de 6 mois à compter du 1^{er} mars arrive à son terme. M. le Maire propose le renouvellement de son contrat sur les mêmes termes. Vu la délibération n° 01/01/2021 du 29 janvier 2021 créant l'emploi d'adjoint technique territorial, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 17,50 heures, pour une durée de 6 mois, et considérant que le contrat arrive à son terme et qu'il est nécessaire pour le bon fonctionnement du service de maintenir cet emploi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide le renouvellement, à compter du 1^{er} septembre 2021 du contrat à durée déterminée d'un agent non titulaire à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 17,50 heures, pour une nouvelle période de 6 mois ;
- dit que la rémunération du nouveau contrat sera identique au précédent soit le 6^{ème} échelon du grade d'adjoint technique territorial : IB 387/IM 354 et perçoit le supplément familial ;
- autorise M. le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

4. Renouvellement de la convention et fixation des nouveaux tarifs de la cantine scolaire 2021-2022

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler la convention de fourniture des repas de cantine avec le traiteur « Le Gourmet Fiolant ».

- repas enfant : 3,68 € TTC,
- repas adulte : 4,78 € TTC.

5. Encaissement des dons au profit du CCAS

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que deux administrés ont fait un don pour un montant total de 36.60 € au CCAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte ces dons, ainsi que tous les prochains de manière permanente, au profit du CCAS
- autorise M. le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

6. État d'avancement du PLU intercommunal

M. le Maire fait un point de situation sur l'avancée du PLUi porté par Riom Limagne et Volcans.

Il indique que 31 communes sont concernées et que celui-ci a démarré en 2019. Actuellement, le PLU intercommunal est au stade de la délimitation des zonages qui a été réalisée pour chaque commune en tenant compte de leur situation géographique et des contraintes possibles. Ce PLUi sera fait pour environ douze ans. D'ici la fin d'année, les communes devront donner un avis à travers une délibération concernant ce PLUi.

M. le Maire rappelle qu'afin de poursuivre la phase de concertation avec la population et en tenant compte des contraintes sanitaires, RLV a décidé de proposer, en avril et mai dernier, une web série sur son site internet qui présentait les objectifs du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal de RLV et les nouvelles règles qui permettront de les mettre en application.

7. Demande de subvention auprès du Département dans le cadre du plan de relance (FIC)

M. le Maire indique que l'enveloppe sur 3 ans a été consommée et que nous sommes toujours en attente de la subvention pour les travaux d'agrandissement de la cantine.

Vu la délibération du 13 décembre 2019 autorisant M. le Maire à solliciter les aides du Fonds d'Intervention Communal (FIC) pour une programmation opérationnelle établie pour une durée de trois ans, soit 2019 à 2021, M. le Maire informe qu'un plan de relance de 4 millions d'euros en faveur des communes a été voté par le Conseil Départemental en complément afin de renforcer la solidarité auprès des territoires. Cette enveloppe complémentaire donne la possibilité aux communes d'avoir en 2021 deux projets financés au titre du FIC.

La commune envisage de faire une demande pour des travaux de voirie route de Saint-Ignat à Champeyroux (lieu-dit Champs de la Croix).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide l'enveloppe complémentaire du plan de relance pour l'année 2021 dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal (FIC) des travaux de voirie route de Saint-Ignat à Champeyroux,
- autorise M. le Maire à solliciter les aides du Fonds d'Intervention Communal,
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

8. Élargissement du chemin Muletier à Champeyroux : achat d'une bande de terrain sur les parcelles A95 et A96

M. le Maire expose au Conseil que l'acquisition d'une partie des parcelles cadastrées A95 et A96 permettra à la commune d'élargir le Chemin Muletier à Champeyroux pour finaliser les travaux d'assainissement. En accord avec le géomètre et les propriétaires, il a été convenu de racheter sur la parcelle A95, 57 m² et sur la parcelle A96, 47 m², soit un total de 104 m². M. le Maire indique que les frais de bornage et d'acte notarial seront pris en charge par la commune.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise M. le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'acquisition d'une partie des parcelles cadastrées A95 et A96,
- fixe le prix d'acquisition de la parcelle à 20,00 € le m² (vingt euros),
- dit que les frais afférents à ce dossier seront pris en charge par la commune,
- autorise le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

9. Organisation du 14 juillet

Au vu du contexte sanitaire allégé, M. le Maire souhaite que le 14 juillet soit organisé avec une cérémonie ouverte à tous. Pour éviter des regroupements trop importants, proposer un repas à la population semble compliqué ; l'option d'un apéritif offert à l'issue de la cérémonie a été validée par l'équipe municipale.

La cérémonie accompagnée par la musique d'Entraigues « L'Épi d'or » commencera à 18 heures 30. Une note d'information pour la population va être rédigée et distribuée dans les boîtes aux lettres.

Questions diverses

- **Visite d'entreprise** : les membres du Conseil sont conviés à une visite de la société Invers, à Champeyroux, le 1^{er} juillet à 18h15.
- **Demande d'une autorisation de tournage** : une demande d'autorisation de tournage d'un court

métrage a été faite du 20 au 25 juillet dans le village Buxerolles. M. le Maire a eu contact avec le demandeur et souhaite donner un avis favorable à sa demande.

- **Commission de sécurité** : Mme FAUCHEUX indique qu'elle a reçu plusieurs requêtes concernant Villeneuve l'Abbé (émanant de la même personne) et souhaite que la commission de sécurité se réunisse pour en discuter.

- **Conseil d'École** : le dernier conseil d'école a eu lieu le vendredi 11 juin dernier. Les parents d'élèves ainsi que les enseignants ont remercié la commune pour l'investissement et la gestion de la situation sanitaire. L'effectif prévisionnel de la rentrée 2021-2022 est de 100 enfants.

- **Agrandissement de la cantine** : le permis de construire est en cours d'instruction, mais les délais sont un peu plus longs du fait que c'est un Établissement Recevant du Public (ERP). L'appel d'offre a été lancé et sera clôturé lundi 28 juin. L'ouverture des plis se fera le mercredi 30 juin à 15h30 en mairie.

- **Travaux de l'église** : les pierres de soutènement de l'église ont été consolidées par l'entreprise BALTAZAR, et M. le Maire remercie M. Didier BODIN d'être venu faire une soudure.

- **Locations de salles** : les locations peuvent reprendre à compter du 30 juin prochain.

- **Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Basse-Limagne** : M. Jean-Claude CIBER-GOTON informe les membres du Conseil des derniers chiffres enregistrés par le SIAEP Basse Limagne :

- Saint-Ignat : 495 abonnés pour une consommation de 38 425 m³ ;
- Consommation moyenne par abonné (domestique et non domestique) : 94.48 m³ ;
- Service public : 5 928 000 m³ ;
- Pertes : 1 354 506 m³ sur 6 millions (environ 20 %) ;
- Prix de l'eau : 2.15 €.

- **Travaux rue du Château d'Eau** : la commune va lancer les travaux sur la rue du Château d'Eau, à Champeyroux – durée des travaux environ 6 à 7 mois. Il faudra prévoir une réunion publique peu de temps avant le début des travaux en vue de présenter à la population le projet et expliquer les délais de ce chantier.

PRESENTATION DU TRAVAIL DE GROUPE

Dans le cadre d'un projet communal à mener durant le mandat, les élus répartis en trois groupes de travail ont réfléchi à différents projets :

- Création d'une maison de santé à Saint-Ignat : M. Philippe CARTAILLER, Colette NOUHEN, Jean-Claude CIBERT-GOTON, Patrick MARCEPOIL et Lionel BOULON. Le projet est présenté par Lionel BOULON.

- Création d'un lieu de rencontre pour favoriser les échanges intergénérationnels et inter-villages : Isabelle LUSSON, Cyril PRUVOT, Cyprien GONY. Le projet est présenté par Isabelle LUSSON.

- Projet Multisports : Nelly FAUCHEUX, Stéphanie COUTURIER, Lucile SARDET, Xavier ROCHE et Jérôme DUISARD. Le projet est présenté par Nelly FAUCHEUX et Stéphanie COUTURIER.

Conclusion : ce sont 3 projets complémentaires, qui nécessitent une enquête générale auprès de la population. Un questionnaire va être préparé et sera soumis aux habitants à l'automne.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29/07/21

Le Conseil Municipal s'est réuni jeudi 29 juillet 2021 en session ordinaire sous la présidence du Maire, M. Philippe CARTAILLER.

Absents excusés : Mme Stéphanie COUTURIER, Mme Colette NOUHEN, M. Jérôme DUISARD, M. Cyril PRUVOT.

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 25 juin 2021.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Isabelle LUSSON est élue secrétaire de séance.

3. Adhésion au groupement de commandes relatif au transport scolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'adhésion au groupement de commandes de transport ayant pour objet le transport des élèves de l'école communale vers la piscine de Riom.

4. Modification des statuts du SIEG 63

Le SIEG du Puy-de-Dôme auquel la commune de Saint-Ignat adhère, modifie ses statuts.

Le Maire donne lecture du projet de statuts proposé par le SIEG du Puy-de-Dôme et notamment son changement de nom : « Territoire d'Energie Puy de Dôme ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver les nouveaux statuts du SIEG.

5. Choix et validation des entreprises pour les travaux d'agrandissement de la cantine scolaire

À la suite de la publication d'un appel public à la concurrence pour le marché de travaux concernant l'agrandissement de la cantine scolaire de l'école communale, la commission d'appel d'offres s'est

réunie le 30 juin 2021 afin de procéder à l'ouverture des plis, à l'analyse des offres et au choix des entreprises pour l'attribution des cinq lots du marché. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer les lettres de commande aux entreprises les moins-disantes et répondant aux critères de sélection, à savoir :

- Lot n° 1, Maçonnerie – Aménagements extérieurs – Etanchéité : l'Entreprise BALTARZAR pour un montant de 57 665,19 € HT (avec option),
- Lot n° 2, Menuiseries extérieures – serrurerie : l'Entreprise GS2A pour un montant de 16 682,50 € HT (avec option),
- Lot n° 3, Doublage – Peinture – Menuiseries intérieures – Sol carrelage : l'Entreprise PAIS pour un montant de 30 000,00 € HT,
- Lot n° 4, Electricité – Chauffage électrique : l'Entreprise VOMIERO pour un montant de 14 778,11 € HT,
- Lot n° 5, Ventilation : l'Entreprise CGA GUILLAUME pour un montant de 24 188,85 € HT.

6. Achat par la commune des parcelles C65, C66, C67 et C904 à Buxerolles

Les propriétaires ayant accepté l'offre d'achat formulée par la commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à procéder à l'achat des dites parcelles pour un montant de 1 800 €, hors frais.

Questions diverses :

- **Travaux d'assainissement à Champeyroux :** les travaux d'assainissement de Champeyroux devraient débuter fin septembre et devraient durer environ 8 mois.
- **Tournage d'un court-métrage :** le tournage d'un film court-métrage intitulé « Mauvais rivage » a été réalisé entre le 18 et le 23 juillet 2021 à Buxerolles. L'équipe a remercié les habitants du village et la Municipalité pour leur accueil.

CONSEIL MUNICIPAL DU 24/09/21

Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 24 septembre 2021 en session ordinaire sous la présidence du Maire, M. Philippe CARTAILLER.

Absent excusé : M. Cyril PRUVOT

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 29 juillet 2021.

2. Désignation d'une secrétaire de séance

Mme Isabelle LUSSON est élue secrétaire de séance.

3. Rachat d'immeuble d'un établissement public foncier

Annule et remplace la délibération du 26 mars 2021 (rectificatif de 0.01 €)

L'Etablissement public a acquis à Champeyroux, pour le compte de la commune, les immeubles cadastrés A numéros 1920, 80 et 93 de 1 275,00 m², afin de préparer l'aménagement d'une voie communale. M. le Maire propose au Conseil Municipal de racheter ces biens afin de poursuivre l'objectif défini.

Le prix de cession hors taxes comprises s'est élevé à 27 599,67 €. La commune a déjà réglé à l'EPF Auvergne 8 111,05 € au titre des participations. Le restant dû est de 19 488,62 € TTC ; la TVA sera récupérée par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le rachat par acte administratif des immeubles cadastrés A 1920, 80 et 93 et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.

4. Convention avec le SIEG – éclairage public à Tyrande

Dans le cadre des travaux d'éclairage public de Tyrande, une convention doit être signée avec « Territoires d'Energie 63 – SIEG » pour l'implantation de nouveaux candélabres. L'estimation des dépenses à la date d'établissement du projet s'élève à 74 405,05 € HT.

Conformément aux décisions prises par son Comité, « Territoire d'Energie 63 – SIEG » peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant HT et en demandant à la commune un fonds de concours égal à 50 % de ce montant soit : 31 005,04 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la signature de la convention avec « Territoire d'Energie 63-SIEG » et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Questions diverses

- **Maintenance des défibrillateurs :** la commune possède 2 défibrillateurs. Le devis de maintenance des Etablissements NORBERT Philippe a été validé par M. le Maire pour un montant de 100 € pour les deux défibrillateurs. L'élue en charge de ce dossier informe le Conseil Municipal que l'entreprise propose en même temps que la maintenance une formation aux élus au fonctionnement de ces défibrillateurs. Cette formation sera également proposée au personnel communal sur la base du volontariat. Date retenue : samedi 6 novembre 2021.
- **Appartement à louer :** M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un appartement au-dessus de l'école va se libérer le 15 octobre prochain (F3 – loyer d'environ 350 €). A ce jour, après avoir

épuré la liste d'attente, la mairie n'a pas retrouvé de locataire. M. le Maire informe qu'un affichage à la mairie va être déposé en vue d'élargir l'information.

• **Commémoration du 11 novembre** : en 2020, suite à la pandémie du COVID-19, la cérémonie de commémoration du 11 novembre n'a pas eu lieu. En revanche, pour cette année il semble nécessaire de la maintenir. Une information sera diffusée à la population.

• **Antenne relais Orange** : un courrier de mécontentement a été adressé à M. le Maire concernant l'installation d'une antenne Orange sur la commune. Cette implantation fait suite à la demande de nombreux administrés et professionnels pénalisés par les défaillances du réseau téléphonique actuel. M. le Maire rappelle qu'Orange est l'opérateur officiel de l'État. Cette antenne sera implantée chemin du Château pour couvrir tous les villages de la commune ainsi que Surat.

• **Site Internet de la Mairie** : les élus de la Commission Communication informent l'ensemble du Conseil Municipal que le nouveau site internet de la commune est en ligne : www.saint-ignat.fr

• **Travaux à Champeyroux** : la réunion publique a eu lieu le 16 septembre. Un bref compte rendu a été fait par les élus présents lors de cette réunion. Un article dans le journal La Montagne a fait suite à cette réunion.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26/11/21

Le Conseil Municipal s'est réuni vendredi 26 novembre 2021 en session ordinaire sous la présidence du Maire, M. Philippe CARTAILLER.

Absentes excusées : Mmes Nelly FAUCHEUX, Stéphanie COUTURIER.

En préambule de la séance, M. le Maire demande deux modifications à l'ordre du jour qui sont approuvées par l'ensemble des élus présents :

- Suppression du point 6, sans objet, car la convention d'utilisation et de service WEB63 est renouvelée par tacite reconduction.
- Rajout d'un point concernant la mise à jour de la réglementation en matière de temps de travail dans la fonction publique territoriale.

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 29 octobre 2021.

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Isabelle LUSSON est élue secrétaire de séance.

3. Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Riom Limagne et Volcans : avis sur le PLUi arrêté

M. le Maire fait une présentation du déroulé de la procédure du PLUi arrêté par le Conseil Communautaire en date du 9/11/2021.

A ce stade de la procédure, le projet doit être présenté à l'ensemble des conseils municipaux des 31 communes pour avis. Ce projet a réduit de moitié les surfaces constructibles en favorisant les zones de « dents creuses des villes et villages ». Il s'est également donné comme priorité la préservation des terres agricoles. Cependant, notre commune ayant un PLUi récent, peu de changement sont à noter sur les différentes zonages.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour le projet de PLUi de RLV.

4. Choix de l'entreprise pour les travaux de voirie à Champeyroux, route de Saint-Ignat

Dans le cadre du plan de relance économique, la commune a obtenu une subvention à hauteur de 35% pour la réfection de la chaussée menant de la sortie de Champeyroux à la route départementale (côté Saint-Ignat). M. le Maire présente les devis des deux entreprises sollicitées :

- EUROVIA pour un montant de 56 972 € HT
- COLAS pour un montant de 60 045 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise EUROVIA.

5. Choix de l'établissement bancaire pour le prêt à contracter

Mme Colette NOUHEN présente les propositions faites par différents organismes bancaires suite à la consultation préalable lancée pour la souscription d'un prêt bancaire d'un montant de 250 00€ en vue de financer les travaux conséquents en cours :

Trois organismes ont été sollicités : la Caisse des Dépôts et Consignations (banque des Territoires) qui ne finance pas ce type d'investissements, le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne. Deux propositions ont été faites sur 12 et 15 ans :

Crédit Agricole

Durée :	15 ans
Taux d'intérêt :	0,81 %
Montant des intérêts :	15 440,63 €
Frais de dossier :	125 €
Coût total :	15 565,63 €

Caisse d'Epargne

Durée :	15 ans
Taux d'intérêt :	0,75 %
Montant des intérêts :	14 560,40 €
Frais de dossier :	375 €
Coût total :	14 935,40 €

Crédit Agricole

Durée :	12 ans
Taux d'intérêt :	0,67 %
Montant des intérêts :	10 259,38 €
Frais de dossier :	125 €
Coût total :	10 384,38 €

Caisse d'Epargne

Durée :	12 ans
Taux d'intérêt :	0,65 %
Montant des intérêts :	10 079,84 €
Frais de dossier :	375 €
Coût total :	10 454,44 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir la proposition du Crédit Agricole avec un remboursement sur 12 ans.

6. Réorganisation du temps de travail dans les collectivités à 1 607 heures annuelles

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a prévu la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriales et un retour obligatoire aux 1 607 heures annuelles, durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les nouvelles dispositions en matière de temps de travail.

Questions diverses :

• **Cour de l'école** : suite à la demande des enseignantes de l'école communale qui souhaiteraient un réaménagement de la cour, une commission est créée pour rencontrer les enseignantes, écouter leurs propositions et mener une réflexion sur leurs faisabilités.

• **Travaux à Champeyroux** : M. Lionel BOULON fait un point des travaux à Champeyroux qui se poursuivent conformément aux prévisions tant pour l'assainissement que pour l'extension de la cantine.

• **Antenne téléphonique** : les travaux d'installation de l'antenne de téléphonie ont également démarré, le socle de béton est coulé et le câblage de raccordement installé.

• **Sécurité** : suite à plusieurs demandes d'habitants concernant la sécurité, la commission chargée de ces questions s'est réunie et a fait les propositions suivantes :

- Déplacement des cages de but du terrain de foot de Saint Ignat sur la partie haute du terrain après la salle des fêtes pour éviter les ballons perdus chez les riverains.
- Installation de panneaux routiers à l'entrée de Tyrande pour rappeler les priorités à droites dans toute la traversée du village.

Entretiens des chemins ruraux

Les chemins ruraux sont principalement destinés à l'usage du monde agricole. Néanmoins, beaucoup de gens de la commune et extérieurs les empruntent régulièrement (balade, footing).

L'entretien de ces chemins est une préoccupation constante du Conseil Municipal qui a décidé, cette année, la réfection de huit chemins. Cette opération a été réalisée par l'entreprise la moins-disant, PARRA Richard, pour un montant de 16 425€H.T.

Chemin des Girardes : curage de fossé, scarification, mise en forme 0,500 km

Chemin face à Tyrande : scarification, mise en forme 0,400 km

Chemin de Pagnant : scarification, mise en forme 1,100 km

Chemin de la Côte Rouge : scarification, mise en forme 0,800 km

Chemin bas de la Côte Rouge : scarification, mise en forme 0,300 km

Chemin bas de la carrière de Villeneuve : scarification, mise en forme 0,200 km

Chemins des Vallots : scarification, mise en forme 0,300 km



Chemin de la Stèle : scarification, mise en forme 0,450 km

Par ailleurs, et pour votre information, la commission Tourisme de RLV étudie la

création d'un chemin itinérant le long de la Morge qui passerait en partie dans notre Commune. Le parcours pressenti sur notre territoire utiliserait essentiellement des chemins ruraux en bordure de Morge.

Démarrage des travaux d'agrandissement de la cantine



Le nombre croissant d'enfants inscrits et mangeant régulièrement à la cantine a rendu indispensable son agrandissement.

Après la validation des plans proposés par le cabinet d'architectes BOURBONNAIS-JACOB, le choix des entreprises et le montage des dossiers de subvention dans le cadre du FIC, les travaux ont pu démarrer courant octobre 2021.

Les devis validés s'élèvent à 146 284,91€HT. Les deux subventions sollicitées et obtenues au titre du FIC 2021 et de la DETR 2021 devraient couvrir 43 % de la dépense, hors maîtrise d'œuvre.

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Rive Droite de la Morge

Notre commune adhère au Syndicat Intercommunal de la Rive Droite de la Morge. Créé en 1929, il compte 23 communes adhérentes, représentant une population d'environ 28 000 habitants, sur une surface de 20 280 ha. Ces communes de la plaine de Limagne nord se situent essentiellement sur la rive droite de la rivière Morge.

Le Syndicat a pour but d'entretenir les 280 km de fossés longeant la rivière des communes adhérentes. Cet entretien permet un meilleur écoulement des eaux et peut éviter des inondations des terres agricoles, parfois même, des habitations. Les charges de participation des communes sont calculées sur la base du nombre d'habitants et des kilomètres de fossés à entretenir. Elles couvrent le montant des travaux syndicaux. Ces participations sont recouvrées par le biais des centimes syndicaux. Le Département ne subventionne plus le Syndicat.

En 2021, le programme pour Saint-Ignat a été revu à la baisse. Cette année, il a été réalisé :



débroussaillage sur 66,4 km, gros broyage des déchets verts sur 2,2 km, curage sur 9,8 km et enrochement à hauteur de 90 m³.

Les fossés communaux entretenus par le Syndicat représentent une longueur de 21 km. Le nettoyage et le broyage s'effectuent sur un roulement de 3 ans.

Remplacement des conduites d'eau à Buxerolles

Les conduites d'eau de Buxerolles vieillissantes faisaient l'objet de réparations régulières. La Commune a demandé au Syndicat Basse Limagne leur remplacement. Cette première tranche de travaux a débuté en janvier 2021. Le maître d'ouvrage était le SIAEP BASSE LIMAGNE, le maître d'œuvre EGIS EAU et l'entreprise mandataire SADE s'est chargée de la réalisation des travaux.

Ces premiers travaux ont consisté à :

- poser une conduite en fonte diamètre 100 mm sur 710 ml,
- poser une conduite en fonte diamètre 60 mm sur 130 ml,
- poser une conduite en PEHD diamètre 50 mm sur 180 ml,
- reprendre 24 branchements jusqu'aux compteurs,

- déplacer un poteau incendie,
- positionner des ventouses aux points hauts et des vidanges aux points bas,
- équiper les extrémités d'antenne de purges sous bouches à clé.

Le montant de ces travaux s'est élevé à 223 740,29€ à la charge du SBL.

La Municipalité a profité de ces travaux pour rajouter un poteau incendie dont le coût à la charge de la commune a été de 1 563,00€ H.T.

La deuxième tranche des travaux est programmée pour 2022.

Le SIAEP de la Basse Limagne (financé par une cotisation sur nos factures d'eau) a pour objet : la création, la conception, l'amélioration, l'entretien et l'exploitation des réseaux d'adduction et de distribution d'eau potable.



Travaux de l'église



Pour mémoire, la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation de l'Église et de l'État, a laissé à la charge des collectivités l'entretien des édifices existants. Il revient donc à notre commune d'assurer à chaque fois que nécessaire les travaux sur l'église de Saint-Ignat.

Cette année plusieurs interventions ont eu lieu :

- remise en état et vérification d'étanchéité sur les radiants des lustres de chauffage, pour un montant total de 797,66 € HT ;
- installation par les employés communaux de deux détecteurs de CO2 ;
- réfection d'une partie de la toiture de la chapelle Saint-Antoine par l'entreprise Bachellerie pour un montant de 8 677,50 € H.T. ;
- réparation du parement en pierres de Volvic sur l'une des tours de la façade ouest. La taille très imposante des pierres a nécessité un engin de levage pour la dépose et repose de celles-ci. Le coût des travaux réalisés par l'entreprise Baltazar s'élève à 4 230 € H.T. Didier BODIN, conseiller municipal, a découpé et ressoudé gracieusement les grilles ceinturant les tours.

Travaux d'assainissement à Champeyrour

Les travaux d'entretien et d'amélioration du cadre de vie dans les villages nécessitent de l'anticipation et de la planification.

Les travaux actuellement en cours à Champeyrour sont la 3^e phase des travaux débutés en 2018 avec l'enfouissement des réseaux secs (électricité et télécom). Le montant des travaux était de 199 200 € auquel il convient d'ajouter 49 000 € pour la pose de 13 candélabres. La part de la commune a été de 59 500 €, le solde ayant été financé par Territoire d'Energie-SIEG 63.

En 2019, il a été procédé au changement de la conduite d'eau potable, travaux financés par le Syndicat de Basse Limagne.

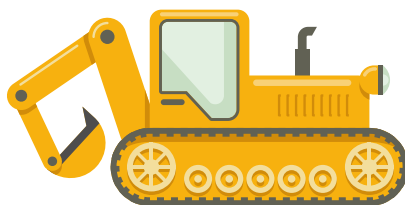
Le chantier actuel a démarré début octobre pour une durée de 6 mois environ. Il est conduit par RIOM LIMAGNE et VOLCANS puisque la communauté d'agglomération a la compétence de l'eau et de l'assainissement depuis janvier 2020.

De nouvelles normes ont été imposées par l'agence de l'eau (réseaux séparatifs eaux usées et eaux pluviales et bassin de rétention) :

- Le bassin de rétention, situé Chemin Muletier, permet de retenir les eaux pluviales en cas de grosses pluies pour réguler le rejet dans la Morge.
- Les eaux usées sont quant à elles rejetées à la station d'épuration par la Rue du Moulin.

Les travaux de réfection de la voirie, compétence de la commune, débiteront à la fin des travaux d'assainissement.

Suite aux appels d'offres, l'entreprise EUROVIA a été retenue pour les deux chantiers.



Réunion publique du 16/09/2021

Dans le cadre des travaux d'assainissement et de voirie démarrés le 4 octobre 2021, la Municipalité a organisé une réunion publique pour informer les riverains de la Rue du Château d'Eau et ses impasses ainsi que ceux du Chemin Muletier pour leur présenter le projet, les informer des désagréments qu'ils risquent de subir pendant la durée des travaux et recueillir leurs questions. Une quinzaine de personnes avait répondu à l'invitation.

Après un rappel des différentes étapes du projet depuis 2018 par Philippe CARTAILLER, les deux responsables des bureaux d'études partenaires (RLV et Géoconception) et le responsable des travaux de l'entreprise Eurovia ont présenté le déroulé des travaux et les aménagements prévus pour la circulation en sécurité des piétons et la limitation de la vitesse des véhicules. A l'issue des travaux, la Rue du Château d'Eau devrait devenir une zone de circulation limitée à 30 km/h.

Le coût des travaux d'assainissement s'élève à 662 890 € HT dont 184 390 € HT (50 % du coût du réseau des eaux pluviales) à la charge de la commune. La réfection de la chaussée financée par la commune à hauteur de 235 364 € HT clôturera ce chantier.

Les riverains ont pu poser des questions et exprimer des suggestions. Ceux qui avaient des remarques plus personnelles ont été reçus à l'issue de la réunion.



Téléphonie mobile



Pour pallier l'insuffisance du réseau de téléphonie mobile sur notre commune (zone de couverture identifiée par arrêté ministériel) et dont beaucoup de citoyens se plaignent régulièrement, une antenne relais 4G va être implantée sur la commune.

ORANGE est l'opérateur désigné pour notre secteur pour assurer le déploiement et le fonctionnement de cette antenne relais dans le cadre défini par la loi.

En concertation avec la collectivité un lieu d'implantation a été trouvé sur un point haut permettant de couvrir l'ensemble de la commune ainsi que Surat.

Dans le même temps, un autre opérateur a sollicité un particulier pour y implanter une deuxième antenne. Si une information préalable du maire est nécessaire, ce dernier n'a aucun pouvoir de l'interdire. La municipalité ne peut que regretter ce doublon inutile.

Aménagements de sécurité

Dans la continuité de l'aménagement de la place de Saint-Ignat, les services du Conseil Départemental ont proposé de sécuriser l'entrée du village sur la départementale 429 (route de Villeneuve l'Abbé).

Suite à des relevés de vitesses excessives, l'installation de deux chicanes a été confiée à l'entreprise AXIMUM. Le coût des travaux s'élève à 2 910 € HT. La commune a bénéficié d'une subvention de 1 900 € dans le cadre des « amendes de police ».

Cet aménagement a permis de réduire la vitesse des véhicules entrant dans le village et de sécuriser les sorties des riverains.

Les jeux de Villeneuve font peau neuve !



Pour rappel la Mairie a initié en 2020 le remplacement des jeux pour enfants devenus vétustes et qui ne répondaient plus aux normes de sécurité actuelles. Cette année, la municipalité a budgété le renouvellement des jeux de Villeneuve. Les travaux sont en cours et la nouvelle aire de jeux devrait être disponible courant décembre.

L'amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint-Ignat / Surat / Saint-Laure

vous souhaite une excellente année 2022

D'un point de vue opérationnel, l'année 2021 a encore été particulière, mais nous avons effectué un nombre stable d'interventions (environ 90). Il n'y a pas eu de changement notable au sein de l'effectif (une jeune recrue) ni au niveau du matériel.

Concernant l'Amicale, ce fut plus réjouissant avec la vente d'une paëlla à emporter à Surat qui fut un franc succès. Puis un bal du 13 juillet a été organisé à Saint-Laure, une première pour notre association. Et enfin, pour clore l'année, le retour attendu du traditionnel passage des calendriers de Novembre à Décembre 2021.

Pour 2022, le bal de la Sainte-Barbe devrait se dérouler le 15 Janvier 2022 au Foyer Rural de Surat. Vous êtes bien entendu tous conviés sous réserve des restrictions sanitaires en vigueur.

L'ensemble des sapeurs-pompiers souhaite vous remercier pour les centaines de petits mots, marques de sympathie et dons que vous nous avez adressé l'an passé pour les calendriers. Nous avons été très touchés !!

Nous vous renouvelons nos meilleurs vœux pour cette année à venir : une bonne santé, beaucoup de joie et de moments conviviaux.



Plantations de printemps

Comme chaque année, l'équipe municipale s'est retrouvée samedi 15 mai pour la « corvée » bien agréable des plantations. Seul le temps n'était pas au rendez-vous !

Mais comme dans tous les jardins, les pluies abondantes ont fait le bonheur des parterres. Aujourd'hui encore, au début de l'automne, ils égayent toujours nos villages.

Cérémonies

2021 a été ponctuée de cérémonies commémoratives afin d'honorer les grandes dates de notre histoire.

Malgré la pandémie, nous avons pu célébrer :

- Le 8 mai 1945,
- La Fête Nationale du 14 juillet,
- Les commémorations du 11 novembre.

Si le 8 mai n'a pu se dérouler qu'en comité restreint, la lecture du texte ci-contre par Mme Françoise Redon a apporté un moment de fraternité et d'émotion.

Le défilé du 14 juillet était ouvert au public et la cérémonie s'est poursuivie par un entracte musical offert par l'Épi d'Or d'Entraigues et un buffet servi par l'équipe municipale.

Enfin, toujours accompagné par la fanfare l'Épi d'Or, un défilé a eu lieu le 11 novembre jusqu'aux Monuments aux Morts afin de se recueillir à la mémoire des combattants des grandes guerres. Moment de souvenir conclu par un pot de l'amitié offert par la Mairie à tous les participants.

Un grand merci à vous tous qui assistez à ces cérémonies officielles, rendez honneur aux combattants disparus et participez à notre devoir de mémoire.

« Il y a quelque chose de plus fort que la mort, c'est la présence des absents, dans la mémoire des vivants. »

Jean d'Ormesson.



Lettre de l'UFAC du 8 mai 2021, lue par Mme Redon, présidente de l'Association des Anciens Combattants de Saint-Ignat

Le 8 mai 1945, Jour de la Victoire, la France était présente aux côtés de ses Alliés pour participer à la signature de l'Acte qui consacrait solennellement la capitulation sans conditions de l'Allemagne nazie.

En ce 76^e anniversaire de cette Victoire qui marqua la fin de la guerre en Europe, rendons hommage à tous les soldats alliés et français de la Métropole et des Territoires d'Outre-mer, aux volontaires de la Résistance, à tous ceux qui sur terre, sur mer et dans les airs unirent leurs forces pour vaincre le fascisme et le nazisme.

Tous les êtres humains disparus, tués sur les champs de bataille, exterminés dans les camps de concentration, massacrés, torturés, fusillés pour actes de Résistance, morts en captivité ou écrasés sous les bombardements, méritent notre respect et la fidélité de notre souvenir.

Aujourd'hui, le fanatisme religieux, le terrorisme, le réveil des nationalismes menacent la paix, la sécurité des peuples, la liberté et les droits de l'Homme. Aussi, fidèle au souvenir de celles et ceux qui ont sacrifié leur vie pour un monde sans guerre et sans haine, l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre (UFAC) appelle tous nos concitoyens à poursuivre le combat en faveur de la Solidarité et de la Paix.

Vive la république ! Vive la France !



CCAS

La crise de la COVID et les restrictions sanitaires n'ont pas permis au CCAS de Saint-Ignat d'organiser ses manifestations habituelles :

- Le repas des aînés de décembre 2020 a été remplacé par la distribution d'un colis gourmand de spécialités locales à tous les habitants de plus de 70 ans.
- La traditionnelle cérémonie des Vœux du Maire a été annulée en 2021. Elle est à nouveau programmée pour 2022, sous réserve de l'évolution de la pandémie.
- Cette année, le repas de fin d'année des aînés est prévu le samedi 11 décembre 2021 à la salle des Fêtes de Saint-Ignat, sous réserve également de l'évolution de la pandémie.
- Une distribution de colis est également prévue en fin d'année pour les aînés de plus de 70 ans qui ne pourront assister au repas.



Qu'est-ce qu'un CCAS ?

Le Centre Communal d'Action Sociale est un service public communal qui intervient dans le domaine de l'action sociale. Sa compétence s'exerce sur le territoire et au profit des habitants de la commune à laquelle il est rattaché.

Le CCAS de Saint-Ignat :

Il est composé de douze membres : 6 élus et 6 bénévoles. Il est présidé par M. le Maire.

- Il peut intervenir pour soutenir ponctuellement des habitants confrontés à une situation personnelle ou familiale difficile. Ces actions individuelles sont traitées en toute confidentialité,
- Il peut être sollicité par un travailleur social,
- Il dispose de son propre budget alimenté par le budget communal,
- Il organise par exemple les Vœux de la commune, le repas et la distribution des colis de fin d'année pour les aînés.



Un nouveau site internet

Le site internet de la mairie a fait peau neuve, il est en cours de finalisation mais déjà accessible, n'hésitez pas à le consulter.



La bibliothèque

Où sommes-nous ? Juste derrière la mairie.

Qui sommes-nous ? Une équipe investie et dynamique de 5 bénévoles : Simone Varenne-Paquet, Michelle Perry, Régine Croizet, Julie Gonon, Audrey Marguerie-Pruvot.

Quand sommes-nous là pour vous accueillir ? Les mercredis et vendredis de 16h30 à 18h30.

Pourquoi venir à la bibliothèque ?

- Pour emprunter quel que soit votre âge : romans, BD, documentaires, périodiques (Prima, Mordelire, Les belles histoires, Wakou...), albums jeunesse, mangas, CD, DVD.
- Pour partager un moment de convivialité avec les bénévoles.
- Pour nous faire part de vos coups de cœur.
- Pour découvrir les activités et événements proposés au sein du réseau de bibliothèques du RLV.
- Et aussi pour...lire, bien sûr !

Le saviez-vous ?

Vous pouvez déposer à la bibliothèque de Saint-Ignat tout ouvrage emprunté dans l'une des bibliothèques du réseau. Ce sera l'occasion de rencontrer notre équipe !

RAPPEL d'information

Horaires

Mercredi de 16h30 à 18h30

Vendredi de 16h30 à 18h30

Les horaires sont susceptibles d'évoluer au cours des saisons, et sont affichés sur la porte de la bibliothèque.

Adresse et contact

Place de la Mairie

(la bibliothèque est juste derrière la Mairie, après le parking)

Tél. 04.63.85.83.57

E-mail : bib.stignat@rlv.eu



Nous avons besoin de vous !

Vous aimez le contact ? Vous aimez la lecture ? Vous voulez vous investir pour votre commune et vous disposez de 2 ou 3 heures libres par semaine ou par quinzaine ou par mois ?

L'équipe de bénévoles de la bibliothèque recherche des volontaires pour grossir ses rangs et si possible étoffer l'offre des créneaux d'ouverture. N'hésitez pas à contacter la bibliothèque les mercredis ou vendredis de 16h30 à 18h30 ou à contacter la Mairie qui nous transmettra vos coordonnées.



Quinzaine du conte

Dans le cadre de la quinzaine du conte organisé par RLV et le réseau des médiathèques, un après-midi « Contes » a eu lieu le 10 Novembre 2021 à la salle de Fêtes de Saint-Ignat pour le jeune public (3-6 ans).

Le conteur, **Hassen AYECH**, a su captiver les enfants et les emporter dans ses histoires.

Plus d'une trentaine de participants, un moment magique, pour le plus grand bonheur des enfants et de leurs parents !

Les employés communaux



Cette année l'équipe des employés municipaux a connu plusieurs changements.
Madame Françoise PEIRIN, secrétaire de mairie, a fait valoir ses droits à la retraite. Elle a été remplacée dans ses fonctions par Madame Stéphanie NAVARRE.
Monsieur Aldo ASTÉ, agent technique, a



également fait valoir ses droits à la retraite. Pour compléter l'équipe composée de Messieurs Charlie POUGET et Sylvain GRAND, un agent à temps partiel, Monsieur Benoit ROUGIER, a été recruté à mi-temps avec un contrat de 6 mois qui a été renouvelé en septembre pour la même durée.
A l'école, en raison des mesures sanitaires



renforcées et de la nécessité de délocaliser une partie de la cantine dans la bibliothèque dans l'attente des travaux d'extension, Madame Marie-Laure E-SILVA a été recrutée 4 heures par jour. Elle vient renforcer l'équipe du personnel scolaire en service depuis de nombreuses années : Mesdames Maryse POTIN, Alice DE BRITO et Vanessa SEGUIN.

École communale de Saint-Ignat

Infos Mairie

Rappel des horaires de la garderie :

- **Le matin : 7h30 - 8h20** (accueil des enfants par les enseignants à partir de 8h20)
- **Le soir : 16h - 18h30**

Le tarif reste inchangé : 1,60 € la garde, plafonné à 40 € par mois.

Pour le confort de tous, il est important d'être rigoureux dans le respect de ceux-ci, en cas de retard impondérable, ne pas oublier de prévenir les enseignants et/ou personnels communaux.

Cantine

Les repas de la cantine restent fournis par le traiteur d'Ébreuil (03), LE GOURMET FIOLENT. Le prix reste inchangé à 3,68 € et le tarif repas adulte a été fixé à 4,78 €.

Les horaires de 12h - 13h30.

Comme les années précédentes, une réduction de 1 € par repas peut être accordée

aux parents à revenus modestes qui en font la demande en début d'année.

12 familles soit 23 enfants ont bénéficié de la réduction cette année.

L'équipe municipale a à cœur de proposer aux élèves et aux enseignants un cadre de travail et d'étude optimal. Outre des

locaux agréables et fonctionnels, elle met à disposition des enseignants deux enveloppes budgétaires pour le fonctionnement :

- **5 000 € pour les fournitures scolaires.**
- **3 000 € pour les transports scolaires.**



École communale

L'année 2021 a été marquée à l'école, comme dans tous les autres secteurs, par la crise sanitaire du COVID-19.

Il a fallu repenser l'enseignement, s'essayer à l'école à distance, mettant quelques familles en difficulté niveau organisation et amenant inévitablement quelques élèves au décrochage scolaire. La reprise en présentiel a demandé aux enseignantes, aux ATSEM et agents de service et à la municipalité de repenser l'organisation spatiale, temporelle et matérielle des temps de classe, de récréation, d'accueil périscolaire et de ménage. Il a aussi fallu organiser différemment les séances de natation pour les CP-CE, mais ces séances ont pu avoir lieu, ce qui est positif.

Le bilan est qu'il y a bien quelques séquelles pour certains élèves au niveau des apprentissages. Mais nous soulignons toutefois leur admirable adaptabilité car on leur a demandé de vivre une école très différente, avec le masque à partir du CP, et

ils se sont très peu plaints ! Nous les félicitons donc et les remercions vivement.

Nous remercions aussi chacun des acteurs qui ont repensé l'école à nos côtés, permettant une reprise en présentiel.

Nous remercions aussi notre APE qui, fort limitée dans ses actions, a tout de même offert à nos élèves de bons moments à partager avec leurs camarades de classe : le Père Noël est passé, un goûter et un cadeau de fin d'année ont été offerts, et de belles sorties scolaires ont pu avoir lieu comme en témoignent les photos (zoo d'Ardes-sur-Couze, le PAL, la Bourboule, l'École des sciences).

L'année scolaire 2021/2022 voit une légère hausse du nombre d'élèves : 103 enfants répartis en 4 classes.

L'équipe éducative n'a pas changé.

De beaux projets sont en cours. Les classes de maternelle-CP se penchent cette année sur les animaux et les contes. Élevages en classe, sorties à la découverte des animaux

(la Ruche des Puys faite fin septembre par exemple), séances de littérature... ponctuent ces projets. Les CE-CM quant à eux passeront une année autour des fables de La Fontaine, travaillées et revisitées de diverses manières. Un séjour avec nuitées à la montagne, idéalement avec la neige, est prévu pour cet hiver.

Les enseignantes sont donc cette année encore fières de cette école qui bouge, qui rend les apprentissages vivants et motivants, fière du travail d'équipe possible avec les ATSEM, l'APE, la Municipalité et les divers acteurs qui l'entourent.

Nous adressons un grand merci et souhaitons une très belle année à tous !





L'Association des Parents d'Elèves de Champeyroux

souhaite une belle nouvelle année à tous, en particulier aux enfants de l'école et à leurs familles.

L'APE organise chaque année diverses actions aux côtés des enseignantes afin d'offrir aux enfants des moments riches durant leur scolarité. Ainsi, elle participe chaque année au financement des sorties scolaires et fait passer le Père Noël à l'école.

La situation sanitaire n'a permis que peu d'actions pour l'année scolaire 2020-2021, les rassemblements étant interdits. L'APE a refusé que les enfants n'en subissent plus les conséquences et à tout de même réussi à

financer une sortie au zoo d'Ardes-sur-Couze pour les plus jeunes, et une journée au PAL pour les CE-CM. Elle a aussi offert un goûter et un petit cadeau de fin d'année (souvenir des sorties) à tous les élèves. Quant au Père Noël, grand ami de l'association, il est passé à l'école les bras chargés de cadeaux.

L'année 2021-2022 s'annonce déjà riche ! L'APE est ravie de pouvoir proposer de nouveau sa Bourse aux jouets fin octobre. D'autres temps forts auront lieu dans

l'année : vente d'objets photo aux parents d'élèves, tombola « poulets fermiers », etc. Nous profitons de cet article pour remercier l'équipe enseignantes/ATSEM ainsi que la municipalité pour nos bons rapports et notre travail d'équipe. Merci aussi aux parents, aux enfants et à tous ceux qui nous soutiennent !

Nous comptons sur vous tous pour continuer à nous soutenir car nous avons bien conscience que c'est grâce à vous tous que tout cela est possible !



Pour tout renseignement à propos de l'APE de l'école de Saint-Ignat, n'hésitez pas à nous contacter par mail à apecampeyroux@gmail.com ou par téléphone au 06 20 32 09 34.

Vous pouvez aussi retrouver APE Champeyroux sur Facebook pour suivre et partager son actualité ! Toute personne amie de l'école souhaitant se joindre à nous est bienvenue !

Balinzat



<https://balinzat.wixsite.com/balinzat>

Balinzat, affectée comme toutes les associations par la pandémie COVID-19 et ses variants, va essayer de :

- renouer le contact via ses réunions mensuelles du 2^e mardi du mois,
- organiser "les dizaines de Limagne" et deux découvertes communales,
- participer à d'autres manifestations...

Pour pouvoir honorer ces prévisions, nous avons besoin de bénévoles disponibles même pour une journée.

L'assemblée générale du 15 octobre 2021 a reconduit le bureau sortant pour la saison 2021/2022.

Bureau sortant pour la saison 2021/2022 :

Président : Gilles JAMMET
(Martres sur Morge), mobile 06 88 49 60 72
Trésorière : Annick DAVAYAT
(Varenes sur Morge)
Trésorier Adjoint : Jean Paul LABBAYE
(Chappes)
Secrétaire : Sylvie JAMMET
(Martres sur Morge)

Responsable Communication Site Web : Daniel KIFFER (Malintrat)
Responsables Entretien des 7 circuits de Limagne d'Ennezat : Gilles JAMMET, Bernard DELORME (Les Martres d'Artière).





Un temps pour soi

L'association « Un Temps pour Soi » propose depuis septembre 2020 des cours de Qi Gong, animés par Nadine Pouget les mardis soir et vendredis matin.

L'année 2020 a été marquée par la crise du Covid qui a impacté l'organisation de l'activité. Des cours ont pu être proposés en visioconférence à partir de novembre 2020, sur les mêmes créneaux horaires. Ainsi, 17 personnes sur les 30 inscrites ont

pu maintenir la pratique de leur activité. Bien conscients que cette formule ne convenait pas à tout le monde, nous avons proposé 2 séances d'une journée en extérieur les 6 et 19 juin, ainsi qu'une conférence le 9 juillet suivie d'un stage de 2 jours « TAI JI QI GONG en 18 mouvements », animé par Marie-Jeanne Albaret, les 10 et 11 juillet 2021.

Les cours ont pu reprendre normalement en septembre 2021 (avec pass sanitaire

obligatoire). A ce jour 17 personnes sont inscrites : 8 le mardi soir à 19h30 et 9 le vendredi matin à 9h30.

Les inscriptions restent ouvertes.

Vous pouvez contacter :

Patricia Hémary au 06 47 05 89 20 ou Nadine Pouget au 06 30 04 02 73.

Comité paroissial

Eglise de Saint-Ignat, un linteau remarquable : celui-ci a suscité l'intérêt de Mme GUILLAUMONT, historienne, qui en a fait un descriptif.

Trois scènes de la vie du Christ sont représentées sur ce linteau en bâtière (*dont le lit supérieur forme deux rampants*) qui provient de la chapelle Saint-Martin de l'ancien château.

- **L'adoration des Mages (à gauche) selon Mt. (II, 9-11)**

La vierge dont on ne voit qu'un bras est assise et tient l'enfant Jésus sur ses genoux. L'un des trois rois mages est agenouillé et lui offre son cadeau. Les deux autres sont en retrait et représentés plus petits. Ce sujet est très souvent représenté ; dans la région on peut citer ND du Port à Clermont-Fd (63), Authezat (63), Chassenard (03), Neuilly en Dojon (03).

- **La descente de la croix (au centre) selon Mt. (XXVII, 57) et Mc, (XV, 43)**

La croix est au centre de la scène mais aussi du linteau. Elle est encadrée par deux anges qui balancent leurs encensoirs. En bas à gauche, Marie tient la main pendante de Jésus tandis que Joseph d'Arimatie étreint et soutient son corps déjà à moitié détaché de la croix. A droite, Nicodème, armé de tenailles arrache le clou qui maintient encore la main gauche de Jésus. Il n'existe pas d'autre exemple de cette scène dans la région, M. SWIECHOWSKI est le premier à avoir étudié ce linteau et donne des exemples en Espagne.

- **Les trois femmes au tombeau selon Mt. (XXVIII, 1-6) Mc, (XVI,5) et Lc, (I,5)**

Le tombeau du Christ est représenté comme un sarcophage abrité dans une petite chapelle constituée de deux arcs avec lampes et d'un clocheton. La représentation n'est pas classique : l'ange tourne le dos, les soldats endormis sont tassés tout en bas, les femmes sont réduites à une seule (sans doute la cassure) qui porte un récipient de parfum mais qui semble, elle aussi, tourner le dos et regarder la croix. Dans le Puy de Dôme on peut citer les chapiteaux du chœur de Saint-Nectaire, de Mozac, d'Issoire et le portail de Saint-Myon.



Comité des fêtes

Une année blanche !

En raison de la crise sanitaire, le Comité des Fêtes a été contraint d'annuler toutes les festivités depuis février 2020. La dernière manifestation date du 8 février 2020 avec l'organisation de la traditionnelle potée.

Pour la 2^e année consécutive, pas de Fête de l'Ortie : pas de brocanteurs, d'exposants, de chineurs, de visiteurs, de promeneurs, d'acheteurs, pas de festivités où se créent rencontres, discussions, échanges et amitiés ... Et c'est vrai que cela nous manque !

Aussi, chers amis lecteurs du bulletin municipal, nous avons décidé de remonter le temps et de rappeler à votre mémoire des faits marquants, des animations qui se sont déroulées depuis la création du Comité des Fêtes de Saint-Ignat.

A comme Animer

En 1984 : Naissance du Comité des Fêtes. Il a pour but, notamment, d'organiser des fêtes, jeux, spectacles, expositions, ... afin d'animer la commune et de coordonner les festivités des différentes associations.



B come Belote

En 1995, le Comité des Fêtes organise un concours de belote. Nombreux sont les joueurs qui participent pour décrocher un bon prix avec comme gains à partager : des agneaux, jambons, dindes, pintades...

C comme Concours des maisons fleuries



En 1995, pour la première fois, le Comité met en place un concours des maisons et jardins fleuris. De nombreux participants des différents hameaux font de gros efforts pour fleurir cours, rues, maisons, terrasses et jardins.



D comme Différentes animations

Le Comité des Fêtes décide de célébrer le passage à l'an 2000 en organisant une manifestation le 8 juillet avec manège, exposition artisanale et de voitures anciennes et des démonstrations diverses.



Démonstration "d'assistance aux victimes" par les sapeurs pompiers de la commune.

En 2001, c'est un spectacle de cascades de voitures à Buxerolles, grâce à Monique et Lucien Broyer ainsi que Grégory Menet sur sa moto. Ce sont 2 heures de spectacle qui font frissonner les spectateurs.

En 2002, c'est au tour d'un gala de catch organisé à Tyrande, d'attirer de nombreux

spectateurs. La charmante animatrice et speakerine Carole Cristal nous présente la ravissante mais terrible Sylvia Fumeron, championne de France 2001, Emile Jous le catcheur parachutiste, Jean-Luc Dieu et le bucheron savoyard Jean-Marie Delhomme. Emotions, sensations et frissons garantis tout au long du spectacle. Après la remise des coupes, un barbecue clôture la soirée.



Dans le cadre des animations « Village de la commune » un rallye automobile est lancé en 2003 avec un départ de la Cote Rouge : il s'agit de découvrir le canton au travers d'énigmes, chasses aux trésors, charades et phrases historiques.



Après une journée de découverte et d'énigmes, la convivialité autour de la table.

En 2004, une exposition d'art est organisée à Villeneuve l'Abbé.

E comme Etonnant ou Exceptionnel

Le 12 Juillet 1997, 1^{er} son et lumière sur le thème « Il était une fois notre commune ». Une mamie raconte à ses petits-enfants la vie de jadis dans les différents hameaux de

la commune pendant que des photos sont projetées sur un écran géant et que des figurants font revivre l'ancien temps : les lavandières, le cassage des noix, la batteuse, les moissons... Différents tableaux se succèdent et un brillant feu d'artifice clôturé la soirée.



En 1998, 2^e édition du son et lumière sur le thème du "château perdu". Un cavalier donne lecture d'un parchemin sur l'histoire de Saint-Ignat. Le grand-père Albert présente à sa petite-fille l'ancien château fort qui est édifié à l'emplacement de l'église actuelle dont il reste encore les deux tours d'origine.



En 1999, 3^e son et lumière sur le thème « deux hommes légendaires ». C'était l'histoire de Louis le tailleur et son frère Joseph dit « l'homme des bois ». 50 figurants participent à la mise en scène et le son et lumière se termine en apothéose avec le tirage d'un feu d'artifice devant plus de 2 000 personnes.



F comme Fêtes de Plein Air, Fête de l'Ortie

Le 1^{er} septembre 1985, pour la fête Patronale de Saint-Ignat, encore appelée Fête de Plein Air, et avec l'aide des conscrits, le groupe La Pastourelle d'Auvergne anime tout l'après-midi. Des jeux anciens comme le Cou de l'Oie sont remis au goût de jour et un bal clôturé la journée.

Pour la Fête de Plein Air de 1987, on note la présence du camion N° 1 du Paris-Dakar (en raison de la participation de Georges Groine au Paris-Dakar, 3 fois vainqueur de l'épreuve dans les années 80 en catégorie camion et bien connu dans la commune). En 1990, expositions de vieilles voitures bichonnées par leurs propriétaires.

En 1991, pour la Fête de Plein Air, le Comité des Fêtes a mis sur pied un programme inédit qui attire un nombreux public : pour la première fois un auto-cross est organisé dans la commune.

En 1995 : en association avec Annie Coralli, le Comité organise sa 1^{re} Fête de l'Ortie. C'est une foule « piquée » de curiosité qui découvre les vertus cachées de cette plante si mal aimée. Dès lors, la Fête de l'Ortie s'agrément de la brocante, d'exposants, de groupes musicaux... Et la soupe à l'ortie fait son apparition ! Les conscrits organisent divers jeux et stands.



En 1996, le Comité des Fêtes décide de réorganiser la Fête de l'Ortie avec un programme bien chargé : repas dès 8h du matin, extension du nombre de produits à l'ortie sur le stand, conférence. Lors de cette Fête, la 1^{re} cérémonie d'intronisation a lieu. Tous de vert vêtus, les membres prononcent à haute voix : « Ortie qui a piqué mes mains mais bien davantage ma curiosité, je reconnais tes vertus médicales et culinaires et je te promets fidélité ». Le nouvel intronisé mange alors une feuille d'ortie trempée dans une sauce et conclut en ces termes : « Ortie trempée dans ta sauce, je te déguste » !



Cérémonie d'intronisation



Depuis la Fête de l'Ortie se déroule chaque année le 1^{er} dimanche de septembre avec toujours un public important et la présence de groupes musicaux variés.

G comme Gros travail

De la rigueur, de l'organisation... Depuis 1985 les membres du Comité des Fêtes ne cessent de travailler pour diversifier les animations (et toujours dans la bonne humeur bien sûr !).

H comme Humour

En 1999, le Comité lance un groupe théâtral qui monte sur scène pour jouer « Spartacus » lors de 3 séances qui connaissent un gros succès. En 2003 et 2004, ce sont des représentations de sketches en série qui attirent les spectateurs.



I comme Interruption

Interruption des festivités en raison de la crise sanitaire...

J comme Journée du tri des orties

Chaque année, avant la grande Fête de l'Ortie, les membres du Comité aidés de bénévoles



retroussent leurs manches (juste un peu car aïe, ça pique l'ortie !) pour ramasser, trier, laver et faire cuire les jeunes pousses d'ortie. Les préparations sont ensuite conservées et serviront de base à la réalisation de la soupe, des cakes, des madeleines...



Presque 10 Kg de feuilles d'orties sont nécessaires pour la fête du mois de septembre.

K comme Karaoké

En 1996, une soirée Karaoké est organisée et a pour but de réunir des fonds au profit de la lutte contre le SIDA. En 1997, la soirée Karaoké est reconduite au profit d'une association caritative.



L comme Loto

En 1998, l'organisation d'un loto remplace le concours de belote. Depuis c'est un succès qui ne se dément pas. Chaque année, les amateurs du loto se retrouvent dans l'espoir de remporter un des nombreux lots mis en jeu.

M comme Marche

A partir de 2007, le Comité des Fêtes organise une marche dont les bénéfices sont reversés au profit d'associations à but caritatif. En 2013, une brocante vient s'ajouter à la marche. En 2018, un marché aux fleurs vient compléter la journée.



N comme Noël

En 2001, apparition du 1er Marché de Noël dans la salle de Saint-Ignat. Pendant plusieurs jours, le marché de Noël offre un éventail de choix aux visiteurs. Il y en a pour tous : de l'artisanat pour faire des cadeaux, de l'alimentation, du chocolat pour les gourmands, du foie gras pour les gourmets... A l'extérieur un professionnel donne des conseils pour l'achat de sapins.



O comme Ortie

Reine de la Fête, l'ortie est à l'honneur chaque premier dimanche de septembre.



Devant le succès des produits à l'ortie, le stand initialement dans la salle a été transféré et agrandi à l'extérieur.



P comme Perpétuelle Potée :

Le 16 février 1985, le Comité organise sa 1ère potée. La soirée réunit 200 personnes dans la salle de Saint-Ignat. Toujours présente en février 2020, elle a trouvé ses adeptes puisque chaque année elle régale les nombreux convives. Pascal Jamot, pour l'animation musicale, nous a rejoint depuis de nombreuses années.



Q comme Que peut-on dire de plus ?

R comme Remerciements

Nous profitons de cet article pour saluer et vivement remercier les personnes à l'origine de la création du Comité des Fêtes, les différent(e)s président(e)s qui se sont succédé(e)s, les membres, les bénévoles ... leur soutien est indispensable. Nous avons besoin de bonnes volontés pour pouvoir organiser ces festivités.

S, T, U, V... comme...

Nous avons besoin d'idées nouvelles. Nous laissons la fin de l'alphabet pour que vous imaginiez, amis lecteurs, d'autres festivités que nous pourrions organiser ! Vous pouvez déposer vos suggestions à notre adresse e-mail : comite.saintignat@gmail.com

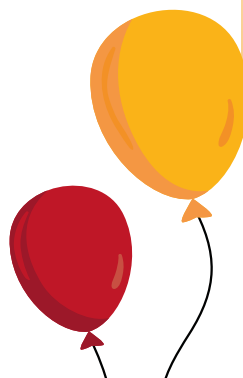
Mais surtout, rejoignez-nous pour participer à la mise en œuvre de vos idées. Nous vous accueillerons avec plaisir.

En attendant, l'équipe actuelle du Comité des Fêtes vous présente ses meilleurs vœux et espère pouvoir vous retrouver tout au long de l'année 2022.

Cette année, compte tenu de l'absence de manifestation, pas d'Assemblée générale du Comité des Fêtes.

En attendant, le groupe reste inchangé : Sébastien Arzalier (Trésorier) ; Cécile Bertrand (Secrétaire adjointe) ; Philippe Cartailier ; Christian Chatelain ; Jérôme Duissard ; Aline Faye ; Jean-François Griffet ; Claudie Guilbaud ; Christine Joly ; Marlène Neuville ; Cécile Malzieu (Secrétaire) ; Raphael Malzieu (Vice-président) ; Isabelle Palmier ; Patrick Palmier (Président) ; Arnaud Valencony (Trésorier adjoint) ; Jeannot Walch.

Contact : comite.saintignat@gmail.com



Section ACPG-ACTM de Saint-Ignat



Malgré la perte de plusieurs de ses membres ces dernières années, l'Association des Anciens Combattants reste

active et est présente à toutes les cérémonies commémoratives.

Aux côtés du Maire et en complément du message du secrétaire d'état aux anciens combattants, Mme Françoise Redon,

présidente de section, fait lecture du message national de l'UFAC (Union Française des Anciens Combattants et victimes de guerre). Vous retrouverez ce message dans la rubrique Cérémonies.

La Tête dans les Étoiles – Villeneuve l'Abbé

L'association LA TÊTE DANS LES ÉTOILES a été créée par Sylvain Pérot en 2020 pour promouvoir les spectacles vivants en organisant des événements artistiques variés : spectacles, journées ou soirées à thème, promotion d'artistes, de groupes ou de troupes.

Le premier événement organisé pour les habitants du village de Villeneuve l'Abbé dans sa grange aménagée en salle de spectacle, a été un apéritif-concert, auquel ont participé deux artistes locaux. La soirée s'est terminée par une soirée dansante improvisée par le public présent, qui a fait le show. Tout naturellement l'idée de créer un spectacle s'est imposée et c'est ainsi que la troupe « Les Compagnons de Saint-Abdon », saint patron du village, a été créée en vue de monter une pièce de théâtre avec chant, musique, comédie, interprétée par des amateurs du village et de la commune.

Les Compagnons de Saint-Abdon : une première troupe d'amateurs

Des flyers faisant appel aux talents de toute la commune ont été distribués fin 2020 et plus d'une vingtaine de bénévoles de 10 à 70 ans se sont portés volontaires pour monter un spectacle mélangeant le cabaret, le théâtre et la comédie musicale. Comédiens, chanteurs, danseuses, décoratrices, maquilleuse, régisseurs lumière et son, coach danse, coach vocal, la troupe a vite été complète (20 de Villeneuve l'Abbé, 1 de Champeyroux) ! Dès la fin de l'écriture, et dès que les conditions sanitaires ont permis des rassemblements, Sylvain et sa troupe ont pu débiter la préparation du spectacle en mai 2021. Au fil des répétitions, une ambiance de franche camaraderie et une belle complicité se sont installées entre les comédiens, toujours heureux de se retrouver et de participer à cette grande aventure.

Trois représentations ont eu lieu mi-septembre à Villeneuve l'Abbé, à guichet fermé, avec plus de 80 spectateurs inscrits à chacune des dates. Les éclats de rire ont fusé pendant le spectacle et le public, venu de toute la commune ou invités par les comédiens, est ressorti conquis, heureux du bon moment qu'il venait de passer et des émotions qu'il avait ressenties. Tous ont félicité ces amateurs pour leur investissement et loué les talents découverts. Les applaudissements chaleureux ont récompensé le fabuleux travail fourni par les comédiens.

Et le succès de la pièce a dépassé les frontières de la commune puisque le Foyer Rural de Surat les a sollicités pour une représentation qui a eu lieu mi-novembre, avec le même succès et le même engouement du public.

Contact : Sylvain Perot,
latetedanslesetoiles63@gmail.com

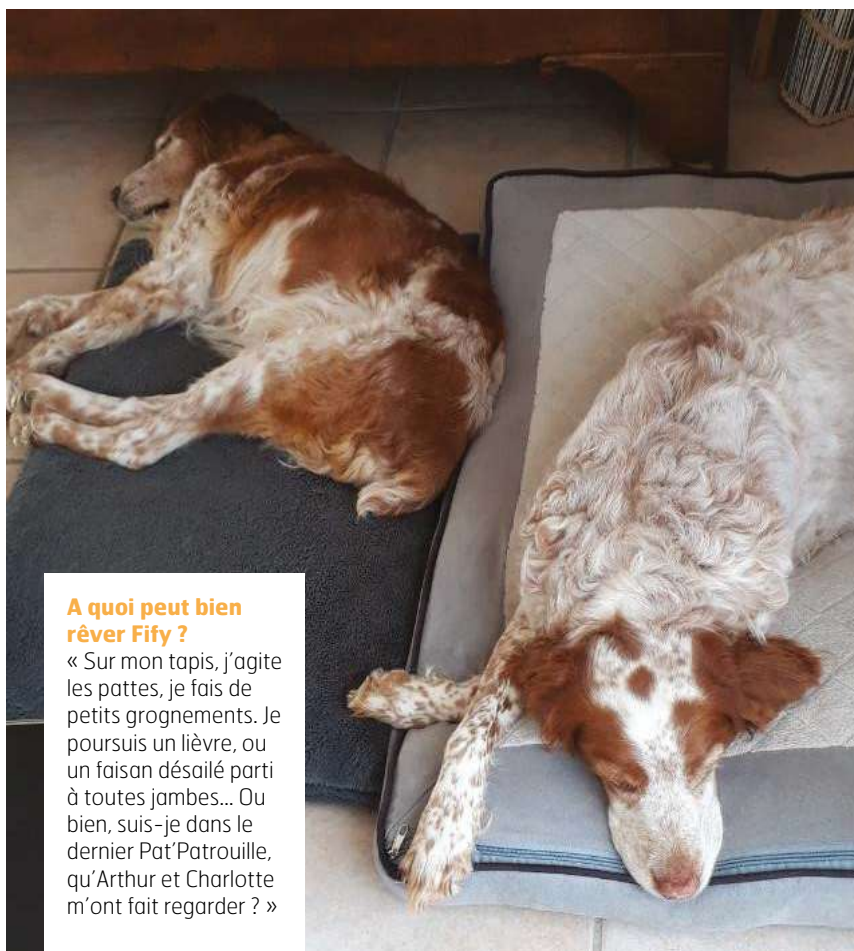
Le spectacle : LES COPAINS D'ABORD

Sans trop dévoiler les intrigues de la pièce, c'est l'histoire de Jojo et de son bar, dans lequel défilent des clients singuliers, avec

chacun sa propre histoire et personnalité ! De nombreuses chansons interprétées par les artistes amateurs eux-mêmes (voix et

instruments) donnent le tempo. Quand on vous dit qu'il y a des talents insoupçonnés dans nos villages ...





A quoi peut bien rêver Fifi ?

« Sur mon tapis, j'agite les pattes, je fais de petits grognements. Je poursuis un lièvre, ou un faisan désaillé parti à toutes jambes... Ou bien, suis-je dans le dernier Pat'Patrouille, qu'Arthur et Charlotte m'ont fait regarder ? »

Société de chasse de Saint-Ignat-Buxerolles - Tyrande

Un chien à la maison devient vite un membre du groupe familial. Au départ, le chien est un animal domestique, qui vit avec l'humain depuis des milliers d'années. Au chenil, nos compagnons de chasse, souvent des courants, ont comme repère un statut hiérarchique cohérent. La passion de la chasse se partage souvent avec des copains mais toujours avec ses chiens.

Notre association communale veille à ce que la chasse reste populaire et accessible à tous, et à ce que nous prenions toute notre part dans la construction environnementale. Notre présence permanente, sur tous les territoires, notre

connaissance des cycles biologiques de nombreuses espèces et des milieux naturels, sont un atout majeur de la préservation de cette biodiversité. La marque de fabrique de la chasse étant la convivialité, nous souhaitons pour 2022 pouvoir à nouveau partager un repas avec les propriétaires terriens. A très bientôt, pour que nous puissions échanger de vive voix.



Groupement Formateur Limagne (foot)

Le Groupement Formateur Limagne est formé de 4 clubs : Saint-Beauzire, Chappes, Les Martres d'Artières/Lussat et Champeyroux/Surat. Il accueille les enfants, filles ou garçons, de 6 à 18 ans.

Pour la saison 2021/2022, le GFL enregistre 185 licenciés ; une très belle réussite malgré la décision du club d'Ennezat de quitter le groupement en fin de saison dernière.

Le bureau est composé de 21 personnes qui contribuent à la bonne réalisation des différentes missions pour la pérennité du Groupement, ainsi qu'un staff technique composé de 3 coordinateurs sportifs, et de 26 éducateurs. Ils ont pour objectif de faire aimer, découvrir et apprendre le football à nos joueurs, en adaptant le contenu des entraînements en fonction des âges et des niveaux de chacun.

Grâce à tous ces joueurs nous avons pu inscrire 2 équipes par catégories de U6 à U15, et 1 équipe U18 féminines. Malheureusement, pour cette saison, nous n'avons pas réussi à maintenir l'équipe U18 masculins.

Nous remercions les communes et les clubs qui nous prêtent leurs installations sur lesquelles évoluent nos jeunes pousses.

**Pour tout renseignement :
bureau.gfl@gmail.com – 06 37 28 05 85**

ESCM FOOT



La saison 2020/2021 est à oublier car après seulement 3 matches, celle-ci a été arrêtée sans jamais reprendre suite à la pandémie qui a perturbée notre vie au quotidien.

Après ces deux saisons compliquées et écourtées, le club de Champeyroux a enfin retrouvé les terrains avec plaisir et envie.

L'équipe fanion évolue en 3^e division de district départemental (entraîneur Jean Picaud) et l'équipe réserve en 4^e division (avec un nouveau coach : Jérôme Sandouly). Le club de l'ES Champeyroux compte 80 licenciés dont 40 séniors. Avec cet effectif stable, le club espère pouvoir bien figurer dans les différents championnats où évoluent ses équipes. L'objectif premier est le maintien au niveau actuel.

Après 4 journées, **l'équipe II** est classée dernière de sa poule. Un manque de réussite prive cette équipe de résultats plus en rapport avec l'objectif visé.

L'équipe I se classe 6^e de sa poule avec 2 victoires, un nul et deux défaites. Avec un effectif renouvelé, le manque de cohésion pénalise cette équipe mais au vu des dernières prestations le groupe semble trouver ses marques.

L'ESCSM est l'un des clubs fondateurs du Groupement Formateur Limagne. Elle comptabilise 35 licenciés jeunes. Rappelons que le Groupement compte plus de 200 licenciés. Il présente des équipes dans



toutes les catégories sauf U18. Une nouvelle équipe dirigeante a pris la direction mais l'esprit est toujours le même : la formation des jeunes avec un encadrement constitué d'éducateurs diplômés.

Le stade de Surat accueille, outre les rencontres des équipes séniors, une partie des rencontres U15 et les entraînements de gardiens qui sont animées par Maxime (gardien de l'équipe fanion).

L'Entente Sportive comporte une équipe « Vétéran ». Forte d'un effectif d'une vingtaine de joueurs elle continue son aventure sous la houlette d'Aurélien GIRARD. Plusieurs rencontres sont planifiées avec au programme convivialité et plaisir de se retrouver avec une passion commune le Football. Si cela vous tente, n'hésitez pas, rejoignez-les. Les entraînements ont lieu le jeudi à partir de 19h00.

Le bureau de l'ESCSM est composé de : Stéphane BOROT Président, Benjamin CHASSANG Vice-président, Jean-François LIABOEUF, Secrétaire, Frédéric VEXENAT Trésorier,

Les membres sont : MM. ALVAREZ Dominique, BLIN Sébastien, BRULEY Alexandre, DESFARGES Adrien, GIRARD Raymond, GIRARD Aurélien, GRENET Roland, PICAUD Jean, RACAT Aurélien, RAMIN Lilian.

L'ensemble du bureau et les joueurs tiennent à remercier l'ensemble de leurs partenaires (mairies et entreprises) sans qui le club ne pourrait pas vivre et attend tous les amoureux du football autour de la main courante pour encourager tous nos joueurs.

Joueurs, éducateurs, bénévoles n'hésitez à venir nous rejoindre car cette ambiance familiale et conviviale se retrouve également dans l'ensemble des manifestations organisées par le club.

Contact : Stéphane BOROT, Président : 06 77 19 69 95

L'ensemble des bénévoles de l'Entente Sportive garde le moral et continue à faire vivre le club. Nous avons besoin du soutien de tous pour y arriver. L'avenir des clubs ruraux est vraiment conditionné par l'implication de tous bénévoles/joueurs/supporters.

Nous souhaitons à toutes et tous une bonne année 2022 et une bonne santé.



L'association Le Gros Monsieur d'abord, présente Comme à la maison et Lud's

Comme à la Maison

Parti du constat qu'il fallait revenir à la genèse de ce que véhicule la musique mais aussi dans l'envie d'être dans des notions de partage et convivialité, COMME A LA MAISON a vu le jour à la fin de l'année 2019.

Chaque mois, Lili et Ludo proposent à Saint-Ignat, au sein de leur domicile, un concert privé avec des artistes locaux reconnus. Ceux qui débutent en musique et qui souhaitent venir se tester sur une première scène ont la possibilité de venir pousser la chanson sur une première partie. Afin de garder un côté intimiste, ces soirées en intérieur sont limitées à 30 personnes. Lors des beaux jours, les concerts se déroulent dans le jardin, les pieds dans l'herbe, sur la terrasse aménagée en scène.

L'entrée gratuite de ces soirées privées, avec participation libre au bénéfice des artistes, se fait sur réservation. Chaque invité amène de quoi se restaurer et la soirée se termine par un grand buffet version auberge espagnole. C'est avec plaisir que le public a pu découvrir ou redécouvrir Mina Valonne, Emocio, Lau Tili, Handaneya, Christian R. Mérino, Cyril GO, les Anges Ailleurs, Julijeane, Digital Dandies Orchestra ou encore STaN, en attendant les prochains concerts.

Vous pouvez retrouver l'actualité de COMME A LA MAISON sur Facebook, mais également en vous inscrivant à la newsletter (mail à ludovic.gavioli@orange.fr). Renseignements et réservations au 06 18 19 39 91. En espérant vous avoir nombreux pour ces prochaines soirées musicales.

Lud's

Basé à Saint-Ignat, LUD'S est un auteur, compositeur et interprète voyageant entre poésie et humour. Les compositions de LUD'S parlent du temps qui passe, d'amour, des petites choses du quotidien, de la vie de Monsieur et Madame tout le monde... Sa musique se veut à la fois simple et intimiste, là où les mots prennent tout leur sens. LUD'S s'inspire de ses lectures, de ses escapades, des saisons et de ses nombreuses influences musicales.

Enregistré au début de l'été 2021, LUD'S se prépare à la sortie de son premier album intitulé « L'AUM DE LA MAISON » qui sera disponible au printemps 2022.

Vous pouvez suivre l'actualité de LUD'S en le contactant par mail sur luds.musique@orange.fr ou sur sa page Facebook éponyme.



Les Compagnons du Marais Tyrande

Le retour des vampires... à Tyrande

L'Association **Les Compagnons du Marais de Limagne** à Tyrande a organisé la fête d'Halloween au cours de laquelle les petits et grands enfants ainsi que leurs parents sont venus chercher des bonbons en sonnant chez les habitants du village dans la joie et la bonne humeur. Tout le monde a été très content de se retrouver pour la première fois à Tyrande depuis un an et demi.

Les rires ont ponctué le parcours et les rues de Tyrande se sont momentanément transformées en carnaval horifiant, le temps d'un après-midi : les vampires, fantômes, squelettes, zombies et autres diabolins s'en sont donnés à cœur joie et ont eu une belle récolte.





Sur les Pas de Romane

Depuis deux ans l'association Sur les Pas de Romane n'a pu organiser les manifestations habituelles sur la commune, comme beaucoup d'autres.

En ces périodes économiquement difficiles pour nos partenaires qui nous offrent de nombreux lots depuis près de 15 ans, nous avons décidé de ne pas les démarcher pour le loto, tombola et autre.

A ce jour nous ne savons pas de quoi l'année 2022 sera faite et s'il sera possible de vous retrouver dans de bonnes conditions.

Seuls les paquets cadeaux au centre Jaude en décembre 2020 et 2021 et la participation à l'Ironman de Vichy en août 2021 ont pu être maintenus. Durant deux ans, nos seuls

financements ont été les recettes de ces trois manifestations et les dons reçus.

En conséquence, il a fallu réduire les dépenses pour les soins et les matériels nécessaires de Romane. Nous avons dû arrêter les thérapies, pourtant efficaces, suivies depuis 2007. Nous n'avons pas renouvelé certains matériels non remboursés malgré la croissance de Romane âgée aujourd'hui de 16 ans.

En espérant vous retrouver prochainement !



Les Déchênées de Villeneuve

La convivialité entre les voisins de Villeneuve l'Abbé n'est plus à prouver. Pour se donner l'occasion de partager encore de bons moments ensemble, les habitants du village ont choisi de créer une association : "Les Déchênés de Villeneuve" (en référence au chêne ancestral du village... et à la joie de vivre des habitants). Une association qui permettra de créer du lien avec les anciens et les nouveaux villeneuvois.

Au programme des moments de partage : soirée Halloween pour les petits et les grands, après-midi jeux de société, goûter de la Chandeleur, animation pétanque et molki, animation autour du four, randonnées pédestre, après-midi belote, les idées ne manquent pas !

Chaque habitant de Villeneuve est d'office membre, donc si vous souhaitez vous engager dans l'organisation d'un événement, contactez l'association !

N'hésitez pas à regarder l'agenda des événements dans le calendrier des Festivités de la commune pour les prochaines rencontres prévues (dans les dernières pages de ce bulletin).

Président : Guy D'Arzac

Vous pouvez aussi nous contacter par mail : dechenes.villeneuve@gmail.com

Village hanté : Villeneuve se fait peur !

Les Déchênés de Villeneuve tiennent à remercier les habitants du village pour la nuit d'Halloween.

La bonne participation à la déambulation dans les rues pour les enfants (plus de 20 petits monstres accompagnés de leurs parents tous aussi terrifiants) et aussi à la soirée qui a suivi, a permis de faire de cette première fête un franc succès ! Merci également aux habitants qui se sont montrés présents et généreux avec les enfants avec toutes ces friandises !

Ce premier essai prometteur encourage les bénévoles de l'association à organiser de futurs événements.



LES DÉCHÊNÉS DE VILLENEUVE



Les Compagnons du Four

Rétrospective 2021

Avec le contexte sanitaire et ses règles imposées, le concours de belote et la fiesta mousse n'ont pas pu être programmés cette année encore.

Cependant fort de leur expérience de l'année dernière et de l'investissement des compagnons et des bénévoles, la Fête du Pain et sa brocante ont pu être organisées le 9 octobre tout en respectant les contraintes sanitaires. Malgré le froid et un temps maussade, les nombreux brocanteurs furent installés dès 6h30 dans la rue principale du village. Cuits dans le four banal et bien évidemment à emporter, les gourmands ont pu retrouver dans la traditionnelle boutique: le pain, la tarte à la bouillie, la pompe aux pommes, le pâté aux pommes de terre, les terrines, et surtout les FAMEUSES tripes dont la recette reste encore un secret.

Les Compagnons du Four remercient chaleureusement les bénévoles pour leur aide et leur soutien ainsi que le public pour leurs participations aux diverses manifestations. Ils vous attendent encore plus nombreux l'année prochaine et en profitent pour vous présenter leurs meilleurs vœux pour 2022.



Limagne Basket

Suite aux deux dernières saisons compliquées pour les raisons sanitaires, l'année 2021-2022 redémarre au sein de Limagne Basket avec beaucoup d'interrogations mais pleine d'espoir.

Nous avons rencontré quelques difficultés pour encadrer nos équipes de jeunes et notamment les plus petits, surtout pour les U7 et U9 qui n'ont repris que la semaine avant les vacances de Toussaint.

En fonction des catégories, nous proposons les entraînements suivants :

- U7 mixte, à Chappes, le mercredi de 15h à 16h15
- U9 mixte, à Chappes, le mercredi de 16h30 à 17h45
- U11 mixte (2 équipes), à Ennezat, le mercredi de 16h30 à 18h et de 18h à 19h30
- U13, à Chappes, le mardi de 18h à 19h30 et le vendredi de 19h à 20h30
- U15 filles, à Chappes, le mercredi de 18h à 19h30 et le vendredi de 19h à 20h30
- Séniors féminines, à Chappes, le mercredi de 19h30 à 21h

- Séniors masculins, à Ennezat, le mercredi de 19h30 à 21h.

Pour les matchs, on ne change pas nos vieilles habitudes : la première partie du championnat (jusque fin janvier/début février) se joue à Ennezat et la deuxième partie à Chappes.

Concernant nos activités extra-sportives, dans le but de passer de bons moments, nous avons planifié deux dates importantes :

- Loto du club, à Ennezat, le dimanche 13 février 2022 après-midi
- Repas dansant du club, aux Martres sur Morge, le samedi 26 mars 2022 en soirée.

Au plaisir de vous voir parmi nous.

Pour tous renseignements :

Olivier BREITNER – Président

Tél. : 06 61 84 97 76.

Mail du club : limagnebasket@gmail.com



Terre Limagne

L'association "Terre Limagne" est une jeune association qui promeut la plantation en Limagne de bosquets fruitiers (appelés forêt-jardin).

Ces bosquets sont constitués de 7 strates (grands arbres, arbres fruitiers, arbustes, buissons, plantes grimpantes et rampantes, légumes racines). Ces forêts-jardins sont des lieux ouverts aux citoyens, lieux pédagogiques, pour se détendre et pour cueillir des fruits et plantes aromatiques et médicinales tout au long de la saison.

Actuellement sur la commune un projet est en cours : la mairie de Saint-Ignat a mis à disposition 2 000 m² pour la plantation d'un tel bosquet. A l'heure actuelle les 100 premiers arbres ont été plantés l'hiver dernier (financés par le Conseil Départemental dans le cadre du budget écocitoyen). Une seconde phase de plantation aura lieu l'année prochaine pour densifier le bosquet

avec un appel aux plants. Sur le site la prairie n'est pas fauchée pour que cette matière organique puisse venir apporter un couvert permettant la régénération du sol. Le but est d'obtenir sous 3-4 ans un sol s'approchant d'un sol semi forestier et donc de permettre la résilience des plantations. La forêt-jardin de Saint-Ignat sera finalisée en 2023.

L'association travaille aujourd'hui autour de 4 projets sur les communes de Saint-Ignat, Surat, Aubiat et Gerzat.

Si vous souhaitez participer au projet sur la commune, par vos plants, vos boutures, etc.,

N'hésitez pas à contacter l'association à : terrelimagne@gmail.com.

Des ateliers seront proposés en 2022 sur le site.



On vous éclaire ...

Au fil des décennies, les normes en matière d'ampoules pour l'éclairage public ont évolué. De 1960 aux années 2000, différents types d'ampoules ont été posées en France : à incandescence, à ballon fluo, à sodium haute pression, etc. Depuis 2000, de nouvelles conceptions, moins énergivores, plus efficaces et surtout à émission de carbone réduite, sont venues peu à peu remplacer ces ampoules anciennes génération : à iodure métallique, système Cosmopolis, et bien sûr, la toute dernière technologie, les lampes à LED.

La commune compte près de 300 candélabres. Plus de la moitié des ampoules des lampadaires de la commune sont de dernières générations. Mais bien sûr chaque ampoule vétuste est remplacée par une ampoule « plus verte » et plus économique.

Pour rappel, l'éclairage public communal est éteint en semaine de 23h00 à 4h15 le matin. Cependant il reste allumé toute la nuit du samedi au dimanche et les nuits des 24 et 31 décembre.

N'hésitez pas à avvertir la mairie si une des ampoules de votre rue est défectueuse ou grillée.

L'écho des villages

Villeneuve l'Abbé

Le Repas annuel

Buffet d'été sous le signe des retrouvailles ! 18 mois que les habitants de Villeneuve n'avaient pu organiser

leurs traditionnels repas annuels... Alors ils étaient nombreux et heureux de se retrouver ce dimanche 4 juillet !



A cause d'une météo maussade et changeante, seul l'apéritif a pu se tenir en extérieur. Le punch, les pizzas, les quiches, ou autres grignotages salés apportés comme toujours par les participants ont été appréciés. Tous ont ensuite pu continuer à partager les plats de chacun et c'est finalement sous un ciel clément que la journée s'est poursuivie.

Une grande partie de pétanque (digestive) a été improvisée, mais là, il y avait tellement d'équipes qu'il était souvent très difficile de retrouver le cochonnet ! Les premières compétences requises étaient humour et légèreté.

Et le soir venu, tous ont répondu présents pour finir les restes, ranger et nettoyer la salle, contents que la météo leur ait permis de profiter pleinement de cette journée très festive tant attendue (et encore plus cette année !).

Champeyroux

Un dimanche d'Halloween à Champeyroux

Le 31 octobre, les Acolytes de la Citrouille ont invité les habitants de Champeyroux à ouvrir les portes de leur maison à une poignée de petits vampires à la recherche de bonbons.

Formés en deux groupes, les enfants accompagnés de leurs parents, tous déguisés, ont rencontré sur leur chemin : des Champeyrounais maquillés, des citrouilles décorées, des fantômes abandonnés et bien d'autres décorations spécialement installées pour leur plus grand bonheur.

Ils ont également eu la surprise de participer à une version effrayante de Fort Boyard préparée pour l'occasion par un habitant enthousiaste !

A l'issue de leur récolte, tous se sont retrouvés autour d'une soirée crêpes et vin chaud.

Les Acolytes tiennent à remercier tous les habitants qui ont contribué au succès de cette belle journée et les invitent à semer



les graines de citrouille et autres courges offertes par les enfants afin de décorer leur maison pour l'an prochain.

Vous pouvez retrouver quelques photos de la journée sur le groupe Facebook du village : **« Champeyrounais(e) et fier(e) de l'être !! ».**

Repas du lavoir à Champeyroux



Pour la 9^e édition de la Fête des Voisins du quartier du Lavoir, nous nous sommes retrouvés le 12 juin 2021 dans un lieu privé (covid oblige). Comme à chaque fois, chacun apporte de quoi manger, boire et surtout sa bonne humeur.

Nous avons partagé un bon moment dès le samedi midi. La soirée s'est achevée sur la rétrospective photos des 8 dernières années, un autre très bon moment. Nous avons dansé jusqu'tard dans la nuit. Dimanche, nous nous sommes retrouvés pour finir les restes et ranger.

Vivement 2022 pour la 10^e édition !

Trottoirs : quelques règles

Un trottoir est un lieu de passage réservé aux piétons, pour en assurer leur sécurité. Aussi voici un rappel de quelques règles essentielles :

Entretien

Chaque habitant est responsable de l'entretien du trottoir de son pas de porte quand il habite en rez de trottoir. Dans le même esprit, tout un chacun peut participer à l'effort d'entretien de la commune par le désherbage du trottoir le long de son terrain.

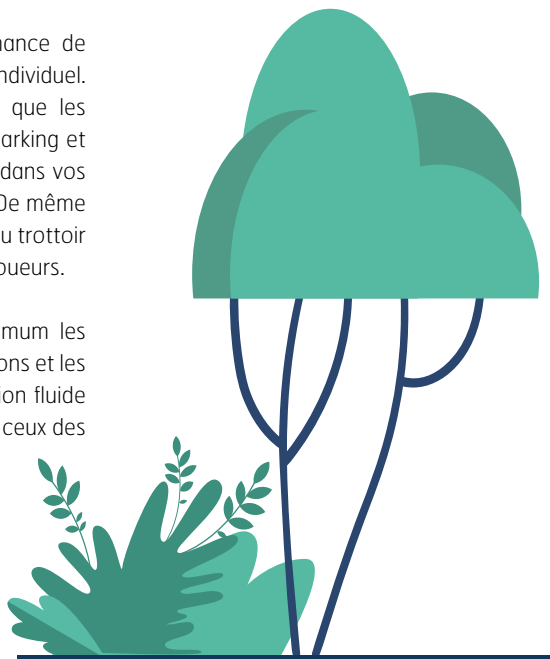
Plantations... débordantes

Bien sûr, pour respecter la circulation des piétons sur les trottoirs, aucune plantation ne doit en gêner l'accès. Il est également de la responsabilité du propriétaire de tailler les plantations qui peuvent déborder des clôtures et gêner les passants sur les trottoirs.

Parking et poubelles

Beaucoup d'entre nous ont la chance de posséder une cour ou un garage individuel. La Mairie souhaite vous rappeler que les trottoirs ne sont pas des lieux de parking et vous incite à rentrer vos véhicules dans vos propriétés, dès que c'est possible. De même les poubelles doivent être retirées du trottoir au plus tôt après le passage des éboueurs.

Il est impératif de laisser au maximum les trottoirs libres d'accès pour les piétons et les routes dégagées pour une circulation fluide de tous les véhicules, en particulier ceux des secours.



Mémo tri

ET MES AUTRES DÉCHETS ?

Dans le bac vert ou la colonne

En sac fermé : les déchets ménagers, les déchets d'hygiène (mouchoirs, lingettes, cotons, coton-tige, couches, protections hygiéniques...), les petits objets en plastiques (stylo, rasoir, brosse à dents...), la vaisselle cassée.

Dans la colonne à verre

En vrac : les bouteilles, pots et bocaux en verre.

Dans le composteur

Les déchets alimentaires et les petits déchets de jardin.

En déchèterie

Les encombrants, les gros cartons, les vieux meubles, les matelas, l'électroménager, les gravats, le bois, la ferraille, les textiles, linge et chaussures, les déchets de jardin (souches d'arbres, taille, tonte, feuilles, branches), les déchets dangereux (**sauf médicaments, amiante**) les casseroles et les jouets hors d'usage...

BAC | COLONNE JAUNE

mémo tri

Le tri se simplifie, **100 %** des papiers et des emballages vont dans le bac jaune.

Astuces et conseils sur consignedetri.fr

SBA
Syndicat du Bois de l'Aumône
13 rue Joaquin Perez Carretero
Zone de Layat 2
63200 Riom
04 73 64 74 44
conseilsusage@sba63.fr
www.sba63.fr

Cimetière

Une procédure de reprise des tombes est en cours depuis 2017. Un travail de recensement des familles dont les tombes jugées à l'abandon et qui se sont manifestées est réalisé. Si vous détenez des informations (notamment concernant la descendance des personnes qui y sont enterrées), merci de vouloir en informer le secrétariat de mairie.

Par délibération n°02/01/2021 en date du 29 janvier 2021, la possibilité d'acquérir une concession dans le cimetière communal est ouverte à tous les contribuables soumis à l'impôt foncier sur le bâti dans la commune, qu'ils soient ou non domiciliés à Saint-Ignat.

Même si la commune est particulièrement attentive à l'entretien de ce lieu de recueillement, sa tâche est grandement compliquée par les restrictions dans l'usage des produits désherbants. Il est donc demandé aux familles des défunts de participer autant que possible à l'entretien des tombes et de leurs abords.

Tarif des concessions :

- Concession simple (2,5m²) à perpétuité : 125 €
- Concession double (5 m²) à perpétuité : 250 €
- Columbarium (1 case – 3 ou 4 urnes) pour une durée de 30 ans : 450 €
- Columbarium (1 case – 3 ou 4 urnes) pour une durée de 50 ans : 650 €



Dématérialisation

À partir de janvier 2022, pour répondre aux obligations réglementaires, toutes les communes doivent être en capacité de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique, selon les modalités qu'elle choisit de mettre en œuvre (adresse courriel dédiée, formulaire de contact, téléservice spécifique...), conformément à l'article L.112-8 du code des relations entre le public et l'administration et au dispositif de saisine par voie électronique (SVE).

Le dépôt en ligne des demandes d'autorisation d'urbanisme sera ouvert aux particuliers et aux professionnels sur les 31 communes de Riom Limagne et Volcans.

Cette possibilité de déposer en ligne se fera depuis le site internet de Riom Limagne et Volcans dans la thématique urbanisme.

<https://sig.rlv.eu/guichet-unique>

Ce téléservice gratuit permettra aux particuliers comme aux professionnels de déposer toutes leurs demandes d'urbanisme sous forme numérique (permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager,

permis de démolir, certificats d'urbanisme) et les déclarations d'intention d'aliéner en suivant plusieurs étapes pour déposer une demande :

- Créer un compte
- Remplir le formulaire en ligne

- Joindre les documents numériques du dossier
- Valider le dossier et l'envoyer





Démarches citoyennes

Les élections en 2022

Présidentielle

Le Président de la République est élu au suffrage universel direct par les électeurs français lors de l'élection présidentielle. Son mandat dure 5 ans et est renouvelable 1 fois. Le 1^{er} tour aura lieu le 10 avril 2022 et le 2nd tour le 24 avril 2022.

Législatives

Les élections législatives servent à élire les députés. Ils sont élus au suffrage universel direct par les électeurs français inscrits sur les listes électorales. Le mode de scrutin est un scrutin majoritaire à 2 tours. Le 1^{er} tour aura lieu le 12 juin 2022 et le 2nd tour le 19 juin 2022.

Pour pouvoir voter il faut être inscrit sur les listes électorales de la Commune de votre domicile ou de la Commune dans laquelle vous êtes soumis aux impôts locaux (taxe d'habitation, contribution foncière des entreprises, taxe foncière sur les propriétés bâties ou non bâties) depuis au moins 2 ans

Le vote par procuration

Le vote par procuration permet à un électeur absent le jour d'une élection (ou d'un référendum) de se faire représenter par un électeur inscrit dans la même commune que lui.

Vous pouvez trouver les modalités et le formulaire nécessaire à votre demande en fonction de votre situation en utilisant le lien ci-dessous :

<https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter/Le-vote-par-procuration>.

Le certificat CERFA peut être renseigné et imprimé au domicile puis la personne doit se présenter dans une Gendarmerie ou un Commissariat pour faire enregistrer sa demande.

Recensement citoyen

Il s'adresse aux jeunes garçons et filles de nationalité française, dès 16 ans.

Le recensement citoyen est une démarche obligatoire, qui permet d'être convoqué à la "Journée Défense et Citoyenneté" (JDC)

L'attestation de recensement puis le certificat de participation à la JDC sont indispensables pour se présenter à des examens soumis au contrôle de l'autorité publique (passage du permis de conduire, présentation au baccalauréat ou au CAP...).

Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

- Un français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire.
- Un jeune devenu français entre 16 et 25 ans doit se faire recenser dans le mois suivant l'acquisition de la nationalité française.

Si les délais ont été dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

Cette démarche s'effectue à la mairie de la commune du domicile. Les documents suivants sont à fournir :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour
- Justificatif de domicile

La mairie vous remet votre attestation de recensement sous quelques jours.



Tranquillité du voisinage

Le respect de ses voisins est une règle fondamentale du bien-vivre ensemble. Toute nuisance sonore doit être évitée dans les heures qui pourraient gêner la quiétude de vos voisins (travaux bruyants, bricolage extérieur, bruits de moteurs, aboiements des chiens, musique, etc.).



Locations des salles des fêtes

La location des salles communales est réservée exclusivement aux personnes ayant leur résidence principale sur la commune de Saint-Ignat ou aux associations communales ou d'intérêt communal. Plusieurs élus sont responsables des locations des salles : un élu par village de la commune.

- La sous-location ou la mise à disposition pour d'autres sont formellement interdites.
- Un responsable de la manifestation doit être désigné, lequel devra être présent pendant toute sa durée.
- Pour les particuliers, la location des salles est limitée à deux fois dans l'année.
- Pour les associations, le nombre de location est laissé à la discrétion du maire.

Les salles sont mises à disposition à titre gracieux par la Mairie aux associations, pour leurs activités ou leurs réunions, sous réserve de disponibilité.

Formalités pratiques de mise à disposition des salles :

- Vous devez remplir le **formulaire de demande de location** ou envoyer votre demande par mail auprès du secrétaire de la Mairie, qui transmettra à l'élus concerné,
- Une fois votre demande acceptée, vous devrez signer une **Convention**, déposer

les **chèques de caution**, le **règlement du coût de la location** en Mairie ou auprès de l'élus concerné,

- Lors de la remise des clés, le **Règlement intérieur** devra être lu et signé par le particulier et l'élus municipal.
- **Cautions** : 2 chèques de cautions sont à laisser lors de la signature de la Convention et seront rendus à la fin de la location si aucun problème n'est constaté.
 - 400 € pour pallier aux éventuelles dégradations de salle ou nuisances sonores
 - 200 € pour pallier aux éventuels frais de nettoyage, tri des déchets etc...

Salle de :	Capacité d'accueil (en nb de personnes)	Nom de l'élus responsable de la location	Tarif de la location
SAINT-IGNAT	Grande salle : 180	Philippe CARTAILLER	250 € à 400 € selon la configuration choisie
	Petite salle : 60		
BUXEROLLES	80	Didier BODIN	150 €
CHAMPEYROUX	50	Lionel BOULON	100 €
TYRANDE	50	Jean-Claude CIBER-GOTON	100 €
VILLENEUVE L'ABBE	50	Nelly FAUCHEUX	100 €
Location du barnum		Philippe CARTAILLER	30 €

Le détail du règlement intérieur de la location des salles ainsi que de la convention à signer lors de la demande sont disponibles en Mairie ou sur le site de la commune : www.saint-ignat.fr/commune/reglement-des-salles.

Du 1^{er} décembre 2020 au 8 novembre 2021

DÉCÈS

24/12/2020	GUICHETTE DEBORD née AMARIDON Fernande, Jeanne (dite Régine)
24/12/2020	GREPT Jean-Claude, Alfred
24/02/2021	FEYDIT née LEGAY Josette, Andrée
13/05/2021	PEYRAGROSSE Michel, André, Joseph
03/06/2021	SEGUIN Louis, Eugène
18/07/2021	BOISSAT Georges, André
01/08/2021	BICARD Christian, Dominique, Sylvain
18/09/2021	GUILLAUME Jean, Jacques, Henri
26/10/2021	FASCIANI Fernando, Filiberto

NAISSANCES

09/12/2020	HORN Ines, Angélique, Huguette, Françoise
10/01/2021	VOGRIG Maé
24/01/2021	SEROUX RODRIGUES Jamie
10/03/2021	MAYOUX Alba, Catherine, Anne
07/05/2021	DEBOTE Léanne
11/05/2021	MAIRE Anna, Laura
21/05/2021	CALZAVARA Tina
18/07/2021	MARECHAL Arthur Charles
25/08/2021	MICHARD Liam
11/09/2021	JULIEN Lya, Nathalie
01/10/2021	MAZUEL ROSSIGNOL Pio
11/10/2021	ROBIN Léo

MARIAGES

29/05/2021	COLAS Julien Edmond André et POUILLARD Folavril
24/07/2021	REVERTE Basil Thimothée et COMPERE Amélie Evelyne Colette
21/08/2021	BRESSON Dominique Andre Marie et PRUVOT Pascale Marcelle

Calendrier des festivités 2022

Commune et Associations de Saint-Ignat

Sous réserve de l'évolution de la pandémie et de nouvelles mesures gouvernementales

DATE	MANIFESTATION	LIEU
14 janvier	Vœux de la Municipalité	Saint-Ignat
15 janvier	Banquet et Bal de la Sainte-Barbe des Pompiers de Saint-Ignat/Saint-Laure/Surat	Surat
5 février	Bal des Anciens Pompiers	Saint-Ignat
6 février	Assemblée Générale et goûter de la Chandelier des Déchênés de Villeneuve	Villeneuve l'Abbé
12 février	Potée du Comité des Fêtes de Saint-Ignat	Saint-Ignat
26 février	Concours de Belote des Compagnons du Four de Champeyroux	Saint-Ignat
5 mars	Repas de la Chasse de Saint-Ignat/Buxerolles/Tyrande	Saint-Ignat
5 mars	Concours de Belote de l'ECSM	Les Martres sur Morge
6 mars	Concentration cycliste	Champeyroux
19 mars	Soirée Moules-frites des Pompiers de Saint-Ignat/Saint-Laure/Surat	Surat
26 mars	Nettoyage de printemps des fossés et chemins de la commune	Villeneuve l'Abbé
2 avril	Open du Four des Déchênés de Villeneuve	Villeneuve l'Abbé
23 avril	Repas du Four (report du repas de déc 2021)	Villeneuve l'Abbé
8 mai	Cérémonie du 8 mai 1945 et vin d'honneur de la Municipalité	Saint-Ignat
14 mai	Concours de Pétanque de l'ECSM	Les Martres sur Morge
14 mai	Préparation des orties du Comité des Fêtes de Saint-Ignat	Saint-Ignat
21 mai	Repas de Saint-Ignat	Saint-Ignat
22 mai	Marche et vide-grenier du Comité des Fêtes de Saint-Ignat	Buxerolles
4 juin	Repas de la Chasse de Villeneuve-Champeyroux	Saint-Ignat
11 juin	Assemblée Générale ECSM Foot	Surat
11 juin	Assemblée Générale Limagne Basket	Buxerolles
24 juin	Spectacle de l'Ecole (APE)	Saint-Ignat
25 juin	Fiesta Mousse des Compagnons du Four de Champeyroux	Champeyroux
26 juin	Repas de Buxerolles	
2 juillet	Buffet d'été de Villeneuve l'Abbé	Villeneuve l'Abbé
2 juillet	Assemblée Générale du GFL	Saint-Ignat
9 et 10 juillet	Stage de Qi Gong d'Un temps pour soi	Saint-Ignat
13 juillet	Bal des Pompiers de Saint-Ignat/Saint-Laure/Surat	Lieu à définir
14 juillet	Cérémonie du 14 juillet et repas champêtre de la Municipalité	
28 août	Marche de la Ligue contre le cancer	Ennezat
3 septembre	Concours de Pétanque de l'ECSM	Les Martres sur Morge
4 septembre	Fête de l'Ortie du Comité des Fêtes de Saint-Ignat	Saint-Ignat
5 septembre	Prix cycliste de l'Ortie du Comité des Fêtes de Saint-Ignat	Saint-Ignat
10 septembre	Forum des Associations de la commune	Saint-Ignat
24 et 25 sept.	Week-end Jeux de Sur les pas de Romane	Saint-Ignat
8 octobre	Fête du Pain et Vide-grenier des Compagnons du Four de Champeyroux	Champeyroux
21-22-23 oct.	Bourse aux Jouets et livres de l'APE	Saint-Ignat
31 octobre	Halloween des enfants des Déchênés de Villeneuve	Villeneuve l'Abbé
6 novembre	Loto du Comité des Fêtes de Saint-Ignat	Saint-Ignat
11 novembre	Cérémonie de l'Armistice de 1918 et vin d'honneur de la Municipalité	Saint-Ignat
12 novembre	Choucroute de l'ECSM	Les Martres sur Morge
3 décembre	Repas du Four de Villeneuve l'Abbé	Villeneuve l'Abbé
10 décembre	Repas de Noël du CCAS pour les aînés	Saint-Ignat

CALENDRIER DES COLLECTES 2022

Saint-Ignat



Ordures Ménagères collectées le **LUNDI**



Emballages Recyclables collectés le **MARDI EN SEMAINE PAIRE**

janvier	février	mars	avril	mai	juin
1 S Férié 52	1 M	1 M	1 V	1 D Férié	1 M
2 D	2 M	2 M	2 S	2 L	2 J
3 L	3 J 05	3 J 09	3 D	3 M	3 V 22
4 M	4 V	4 V	4 L	4 M	4 S
5 M	5 S	5 S	5 M	5 J 18	5 D
6 J 01	6 D	6 D	6 M	6 V	6 L Férié
7 V	7 L	7 L	7 J 14	7 S	7 M
8 S	8 M	8 M	8 V	8 D Férié	8 M
9 D	9 M	9 M	9 S	9 L	9 J 23
10 L	10 J 06	10 J 10	10 D	10 M	10 V
11 M	11 V	11 V	11 L	11 M	11 S
12 M	12 S	12 S	12 M	12 J 19	12 D
13 J 02	13 D	13 D	13 M	13 V	13 L
14 V	14 L	14 L	14 J 15	14 S	14 M
15 S	15 M	15 M	15 V	15 D	15 M
16 D	16 M	16 M	16 S	16 L	16 J 24
17 L	17 J 07	17 J 11	17 D	17 M	17 V
18 M	18 V	18 V	18 L Férié	18 M	18 S
19 M	19 S	19 S	19 M	19 J 20	19 D
20 J 03	20 D	20 D	20 M	20 V	20 L
21 V	21 L	21 L	21 J 16	21 S	21 M
22 S	22 M	22 M	22 V	22 D	22 M
23 D	23 M	23 M	23 S	23 L	23 J 25
24 L	24 J 08	24 J 12	24 D	24 M	24 V
25 M	25 V	25 V	25 L	25 M	25 S
26 M	26 S	26 S	26 M	26 J Férié 21	26 D
27 J 04	27 D	27 D	27 M	27 V	27 L
28 V	28 L	28 L	28 J 17	28 S	28 M
29 S		29 M	29 V	29 D	29 M 26
30 D		30 M 13	30 S	30 L	30 J
31 L		31 J		31 M	



Je sors mon bac la veille au soir du jour de collecte



Je rentre le bac une fois vidé



Je jette mes ordures dans des sacs bien fermés dans le bac vert



Je jette mes emballages en vrac dans le bac jaune



Je sors mon bac quand il est plein



Mon bac ne déborde pas. Je ne dépose pas de sacs à côté du bac



Ordures Ménagères collectées le **LUNDI**



Emballages Recyclables collectés le **MARDI EN SEMAINE PAIRE**

juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
1 V	1 L	1 J	1 S	1 M Férié	1 J
2 S 26	2 M	2 V 35	2 D	2 M	2 V 48
3 D	3 M	3 S	3 L	3 J 44	3 S
4 L	4 J 31	4 D	4 M	4 V	4 D
5 M	5 V	5 L	5 M	5 S	5 L
6 M	6 S	6 M	6 J 40	6 D	6 M
7 J 27	7 D	7 M	7 V	7 L	7 M
8 V	8 L	8 J 36	8 S	8 M	8 J 49
9 S	9 M	9 V	9 D	9 M	9 V
10 D	10 M	10 S	10 L	10 J 45	10 S
11 L	11 J 32	11 D	11 M	11 V Férié	11 D
12 M	12 V	12 L	12 M	12 S	12 L
13 M	13 S	13 M	13 J 41	13 D	13 M
14 J Férié 28	14 D	14 M	14 V	14 L	14 M
15 V	15 L Férié	15 J 37	15 S	15 M	15 J 50
16 S	16 M	16 V	16 D	16 M	16 V
17 D	17 M	17 S	17 L	17 J 46	17 S
18 L	18 J 33	18 D	18 M	18 V	18 D
19 M	19 V	19 L	19 M	19 S	19 L
20 M	20 S	20 M	20 J 42	20 D	20 M
21 J 29	21 D	21 M	21 V	21 L	21 M
22 V	22 L	22 J 38	22 S	22 M	22 J 51
23 S	23 M	23 V	23 D	23 M	23 V
24 D	24 M	24 S	24 L	24 J 47	24 S
25 L	25 J 34	25 D	25 M	25 V	25 D Férié
26 M	26 V	26 L	26 M	26 S	26 L
27 M	27 S	27 M	27 J 43	27 D	27 M
28 J 30	28 D	28 M	28 V	28 L	28 M
29 V	29 L	29 J 39	29 S	29 M	29 J 52
30 S	30 M	30 V	30 D	30 M	30 V
31 D	31 M		31 L		31 S



Le nettoyage de mon bac est à ma charge



Je contacte le SBA en cas de déménagement



Les collectes prévues un jour férié sont effectuées le mercredi de la même semaine



Je dépose mes déchets dangereux et mes encombrants en déchèterie (Accès gratuit) Les ordures ménagères ne sont pas acceptées



Je jette mes emballages verre dans la colonne à verre



Brûler mes déchets est interdit et dangereux pour ma santé



Horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie

Lundi : 14 h – 17 h

Mardi : 10 h – 12 h

Jeudi : 15 h – 19 h

Samedi (1^{er} du mois) : 10 h – 12 h

Téléphone : 04 73 63 82 61

Site Internet : www.saint-ignat.fr

E-mail : mairie.st.ignat@orange.fr

Remerciements

La Commission Communication vous remercie chaleureusement.

Malgré le contexte de la pandémie et l'annulation de beaucoup de manifestations et d'évènements cette année encore, la Commission Communication a essayé de retracer au mieux dans ce bulletin la vie de la commune : sa gestion, ses institutions, la vie de ses villages et de ses associations.

Les membres de la commission remercient tous les acteurs de la commune qui les ont aidé par leurs articles et/ou photos à rédiger ce bulletin annuel.

Nous espérons que vous avez pris plaisir à lire ces pages et nous vous souhaitons une excellente année 2022 : santé et bonheur pour vous et vos proches.

Stéphanie COUTURIER

Nelly FAUCHEUX

Isabelle LUSSON

Xavier ROCHE

Lucile SARDET

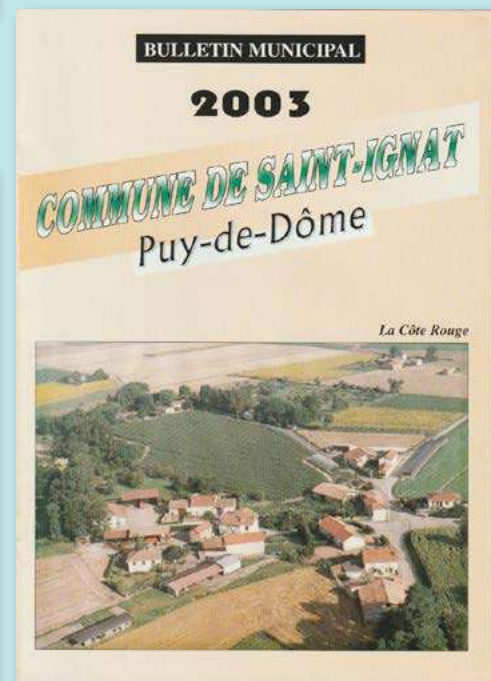
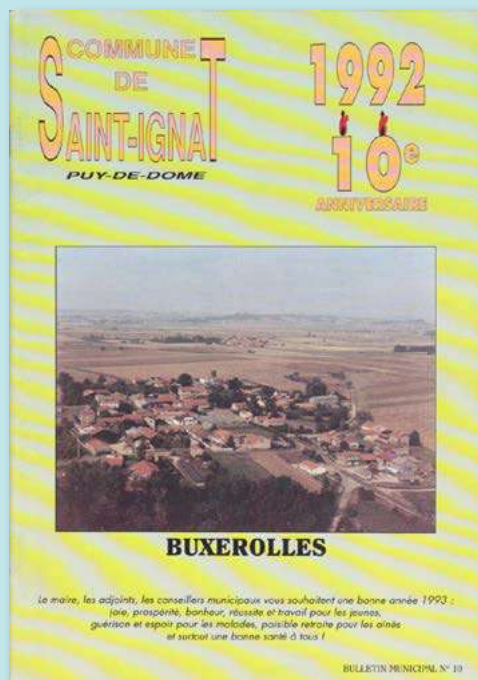
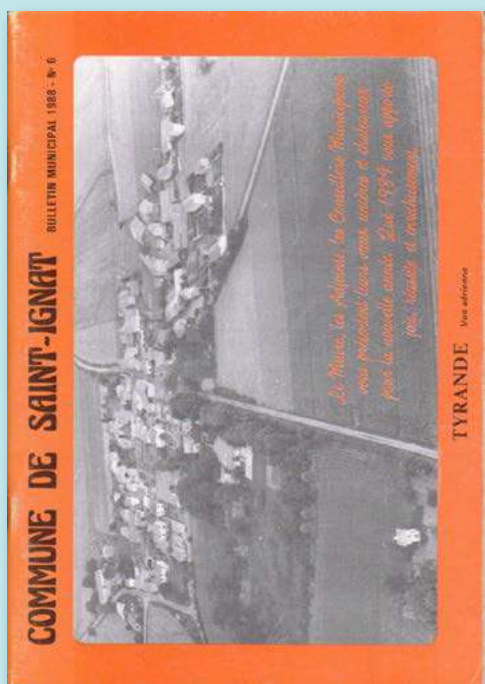
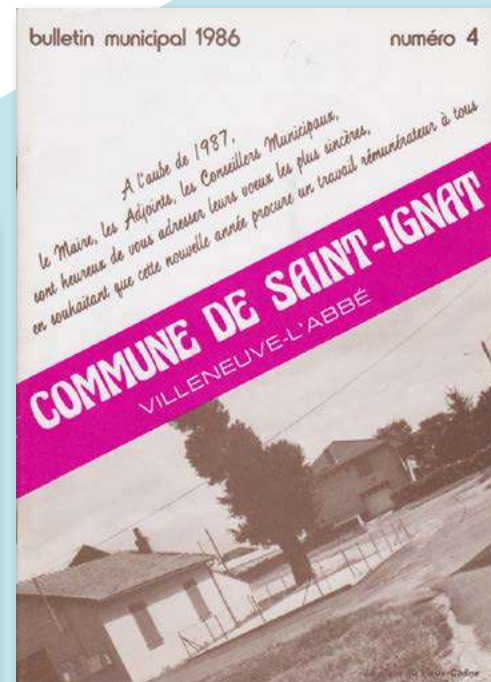
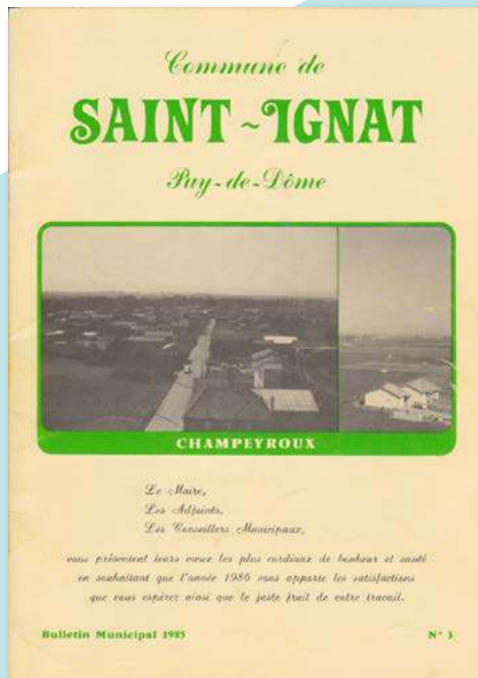
Directeur de la publication : Philippe Cartailier

Conception - réalisation - impression : agence Magma Créa (www.magmacrea.com)

Tirage : 550 exemplaires

Dépôt légal : 4^{ème} trimestre 2021

Toute reproduction même partielle des textes, photos ou toute autre pièce de ce bulletin, par n'importe quel procédé que ce soit, est interdite.



Retrouvez l'ensemble des bulletins muicipaux depuis 1984,
sur notre site internet : www.saint-ignat.fr.

